

## Aujourd'hui



# Un pharmacien abat un voleur

AGNÈS GRUDA

Sur la porte de la pharmacie Obonsoins, dans le quartier Vimont à Laval, hier, une pancarte en carton indiquait: « Fermé pour la journée ».

C'était là le seul signe du drame qui s'est déroulé à cet endroit dans la nuit de dimanche à hier, et au cours duquel le propriétaire du commerce a grièvement blessé d'une décharge de fusil de calibre .12 à la tête un cambrioleur qu'il avait cru armé.

Le blessé a été transporté à l'hôpital du Sacré-Coeur, où son état a été qualifié de critique. Du côté de la police, on affirmait que

l'homme, âgé de 33 ans, était cliniquement mort et n'était maintenu en vie qu'artificiellement. Le sergent Alain O'Donnell de la police de Laval a précisé, plus tard dans la soirée, que la victime avait une chance sur deux de s'en sortir.

La police refusait de divulguer l'identité du blessé, hier en début de soirée. Toutefois, l'homme était connu des policiers pour avoir commis des vols par effraction. Le sergent O'Donnell a rapporté qu'il avait été condamné en 1982 pour un tel délit.

Les enquêteurs poursuivaient d'autre part leurs recherches en vue de retrouver un deuxième suspect impliqué dans cette tentative de vol.

Cet événement survient moins de trois semaines après que le propriétaire d'un dépanneur de Montréal, M. Guy Guilbeault, eut tué un voleur armé qui lui avait dérobé \$300.

### Système d'alarme

D'après un porte-parole du service de police de Laval, M. Pierre Valois, les deux suspects se sont introduits par effraction, en cassant une vitre, à l'intérieur de la pharmacie du 2008, boulevard René Laennec.

Ils ont été surpris par le propriétaire des lieux, qui avait décidé de passer la nuit à l'intérieur de son commerce, en compagnie de



PHOTO PIERRE MCCANN, LA PRESSE  
La pharmacie Obonsoins.

VOIR VOLEUR EN A 2

## G1 LES DAMES DE COEUR

Avec les Dames de coeur, Lise Payette nous présente trois femmes victimes de leur époque, et, des le premier épisode, on se doute que c'est l'enfer qui les attend.

## G5 BERNARD BLIER

A 71 ans, Bernard Blier, à Montréal pour le lancement en vidéo-cassettes de son dernier film, *Pourvu que ce soit une fille*, parle de ses goûts et de ses projets d'avenir.

## C1 FRANCE

Rendus amers par une victoire payée par la mort d'un des leurs, les étudiants français décident de poursuivre leurs manifestations contre les violences policières.

## E1 LA MODE

Les garçons d'aujourd'hui savent mieux que jamais varier leur menu vestimentaire, adoptant sans contraintes toutes les couleurs et consommant la soie à profusion.



## B1 LIBRE-ÉCHANGE

Pour le ministre du Commerce international Pat Carney, les négociations sur le libre-échange devront absolument inclure la question des droits compensatoires.

## HARVEY A FRAPPÉ UN POLICIER



Mme Louise Pilotte (présidente du syndicat des employés du Manoir Richelieu), M. Gerald Larose (président de la CSN) et Mme Jeannine Harvey suivent l'enquête du coroner avec intérêt.

PHOTO JEAN COUPEL, LA PRESSE

## Des représentants de LA PRESSE témoignent à l'enquête du coroner

MARTHA GAGNON  
envoyée spéciale de LA PRESSE  
LA MALBAIE

Attaqué par l'avocat de la CSN, le journaliste Gilles St-Jean de LA PRESSE a quand même soutenu hier avoir vu Gaston Harvey frapper un policier au visage le soir de la manifestation du 25 octobre, à Pointe-aux-Pic.

Forcés de défendre leur crédibilité, le journaliste et le photographe Robert Mailloux, également de LA PRESSE, ont vécu des moments éprouvants à la première journée d'enquête du coroner sur la mort de Gaston Harvey.

Visiblement tiraillé entre sa profession et l'obligation de témoigner, Gilles Saint-Jean a raconté avoir assisté à l'arrestation de Gaston Harvey.

Selon lui, un homme, identifié après la manifestation comme Harvey, a donné un coup de

lampe de poche au visage du policier Pierre Marceau, du poste de La Malbaie de la Sûreté du Québec. Quelques secondes plus tard, trois agents en uniforme ont littéralement sauté sur le manifestant pour l'arrêter.

Cette déclaration n'a pas eu l'heur de plaire à l'avocat de la CSN, M. Claude Melançon, qui a mis en doute la bonne foi et la compétence du journaliste.

— LA PRESSE envoie-t-elle des reporters d'expérience dans ce genre de situation?, a demandé l'avocat.

Le journaliste a répondu qu'il possédait onze ans de métier.

Voyant que la tension montait, le coroner Robert Sanfaçon est intervenu pour demander que l'on cesse de harceler le témoin. « Il ne faudrait pas mêler les choses. Nous ne sommes pas ici pour critiquer le travail des journalistes. »

En dépit de cet avertissement, l'avocat de la

VOIR HARVEY EN A 2

## Québec amende les projets de loi 140 et 142

L'Opposition demande encore leur retrait

MARIO ROY  
du bureau de LA PRESSE  
QUÉBEC

Complétant le repli stratégique amorcé il y a dix jours dans le dossier de la langue, le gouvernement Bourassa a fait connaître, hier, des propositions d'amendements au projet de loi 140, en plus d'annoncer des modifications au projet de loi 142. La première pièce législative est destinée à restructurer les organismes chargés de l'application de la Loi 101, alors que la seconde vise à assurer les services sociaux et de santé en anglais à toute personne parlant cette langue.

D'une part, les quelques 14 papillons — en langage parlementaire — accolés au projet de loi 140 proposent, dans certains cas, un retour au texte actuel de la Charte de la langue française. Dans d'autres, ils dépouillent le gouvernement des pouvoirs de contrôle que la ministre responsable de la Loi 101, Lise Bacon, entendait lui donner sur ces organismes.

D'autre part, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Thérèse Lavoie-Roux, a annoncé que des modifications au projet de loi 142 viendraient « circonscrire l'exercice du droit reconnu à la communauté d'expression anglaise de recevoir en anglais des services sociaux et de santé ».

Ces concessions ne changent rien à la question fondamentale: Québec va-t-il, comme on le pense, sacrifier le projet de loi 140 au profit du projet de loi 142?

Car, recourant aux bonnes vieilles techniques d'obstruction systématique, l'opposition péquiste s'en est tenue à sa position initiale en demandant à nouveau le retrait des deux projets de loi, quitte à arriver à ses fins par une guerre d'usure.

En conséquence, l'Assemblée nationale a entamé à 20h, hier, l'étude du principe du projet de loi 142. Les travaux se sont poursuivis pendant toute la nuit.

### Amendements de fond

Pour revenir au projet de loi 140, Lise Bacon a dit estimer que « nous avons été à l'écoute de la population et de divers groupes, et nous apportons des amendements qui, je pense, répondent à certaines interrogations du public ».

VOIR QUÉBEC EN A 2

## Le français ne doit subir aucun recul au Québec

— Mulroney

MARIO FONTAINE

Le français ne doit subir aucun recul au Québec, a affirmé hier le premier ministre du Canada, Brian Mulroney. Le Canada selon lui ne peut exister qu'avec une présence française forte et viable, et il faut s'opposer à tout retour en arrière sur cette question.

« Il est indispensable que le Québec conserve son visage français, et que l'utilisation du français ne subisse aucun recul, de quelque nature que ce soit », a déclaré M. Mulroney, de passage à Montréal. Bien sûr, il s'agit là d'un domaine de juridiction provinciale, admet-il, mais « nous sommes également québécois », en parlant de lui et de ses ministres.

Cette sortie du chef du gouvernement endosse une déclaration en ce sens faite ce week-end par son bras droit au Québec, le ministre de l'Énergie Marcel Masse. Celui-ci se disait d'accord avec les Québécois qui exigent que le français soit la langue d'usage au

VOIR FRANÇAIS EN A 2

## Sommaire

Annonces classées.....	D4, F1 à F6
Arts et spectacles informations.....	cahier C
horaires.....	B4, B5
Bandes dessinées.....	F4
Campus.....	C6, C7
Décès, etc.....	F7
Économie.....	cahier D
Êtes-vous observateur? ...	F1
Feuilleton.....	F3
Horoscope.....	F2
Le monde.....	C1 à C3
Mots croisés.....	F6
« Mot mystère ».....	F5
Quoi faire aujourd'hui.....	B4
Télévision.....	G1, G2
Vivre aujourd'hui Mode.....	E1 à E7

TABLOÏD SPORTS	
Mots croisés.....	14
Réjean Tremblay.....	5

# Reagan a approuvé une livraison « indirecte » d'armes à l'Iran en 85

Robert McFarlane contredit les déclarations de hauts responsables américains

AFP et AP  
WASHINGTON

Robert McFarlane, ancien conseiller pour les affaires de sécurité nationale, a déclaré hier sous serment que le président Reagan avait approuvé une livraison « indirecte » d'armes à l'Iran en août 1985, contredisant ainsi les déclarations antérieures de hauts responsables américains.

Témoignant lui aussi devant la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants qui a commencé ses auditions pu-

bliques sur l'Irangate, le secrétaire d'Etat George Shultz a estimé que le transfert, au profit des rebelles nicaraguayens, de fonds provenant des ventes d'armes à l'Iran était une « erreur » et une activité « illégale ».

Mais il a réaffirmé qu'il n'avait jamais été mis au courant de cette politique. « Mon rôle dans cette affaire était nul », a-t-il affirmé.

M. Shultz a en outre révélé que l'ambassadeur des États-Unis au Liban, M. John Kelly, avait été en contact, à son insu, avec des responsables de la Maison-Blanche pour tenter d'obtenir la libération d'otages américains au Liban.

« Je suis pour le moins choqué d'apprendre cela », a dit M. Shultz, précisant qu'il en avait été informé durant le week-end. M. Kelly, qui a reçu l'ordre de regagner Washington pour mettre à la disposition du FBI les faits à sa connaissance, s'était entretenu en juillet ou août 1986 avec M. McFarlane.

M. Kelly a eu ensuite « plusieurs conversations » entre le 30 octobre et le 4 novembre derniers avec le lieutenant-colonel Oliver North, qui a été limogé du CNS, et l'ancien général Richard Secord, qui aurait joué un

VOIR SHULTZ EN A 2

## Le Canadien a raison des Flames, 5-3

Pour une rare fois au cours des dernières semaines, le Canadien avait de bonnes raisons de célébrer, hier soir au Forum. D'abord parce qu'il avait vaincu les Flames de Calgary 5-3 dans un match spectaculaire. Mais aussi parce que le capitaine Bob Gainey, en mauvaise forme mais toujours courageux, venait de participer à son premier match de la saison. *Tabloid Sports, pages 2 et 3.*

**LECTEUR LASER**

ÉTAIT: 299\$  
**349\$**  
RABAIS 140\$

**SONY**  
Le CDP-35 redonnera une nouvelle dimension à votre chaîne qui vous la fera redécouvrir.

EN PRIME: 5\$ de rabais sur 5 disques CBS

Votre Conseiller Audio  
**Dumoulin**

8390 ST-HUBERT (sud de Métropolitain) 388-4777 / 388-1122  
5916 BELANGER (Métropolitain, sortie Lacordaire-sud) 256-7571

**SPEC**

SUITE DE LA UNE



Dès 9 h, la salle d'audiences était bondée pour l'enquête du coroner sur la mort de Gaston Harvey.



Le photographe Robert Mailloux, de LA PRESSE, lit le reportage écrit par son collègue Gilles St-Jean sur la manifestation à la suite de laquelle Gaston Harvey est décédé. PHOTOS JEAN GOUJIL, LA PRESSE

**HARVEY**

Harvey a frappé un policier

CSN est revenu à la charge pour savoir quelles raisons avaient incité M. St-Jean à taire l'incident de la lampe de poche dans son journal dans les jours qui ont suivi la mort de Gaston Harvey.

Le journaliste a en effet écrit la nouvelle une semaine après la manifestation. Selon lui, la situation était trop explosive pour jeter encore de l'huile sur le feu, sans vérifier toutes les informations.

Une photo prise par la police, immédiatement après le drame, montre un rougeur au cou de l'agent Pierre Marceau. Aucune explication n'a encore été donnée à ce sujet.

C'est le hasard qui avait amené LA PRESSE à déléguer deux représentants à cette manifestation. On ne pensait jamais que cela tournerait au tragique.

Bien au contraire, d'après le photographe Robert Mailloux, la soirée s'annonçait très joyeuse au début. Les manifestants, plusieurs déguisés pour l'Halloween, s'apprêtaient à défilier sur la rue Principale, vers 20h.

Lui et Gilles Saint-Jean ont d'abord été attirés par les cris d'injures que lançaient des gens au policier Marceau, assis au pied d'un arbre, avant même le départ du cortège. On le voit d'ailleurs sur l'une des photos publiées par LA PRESSE.

Les manifestants commencent ensuite à circuler dans le calme. Ils montent la côte Bellevue et en redescendent joyeusement. Vers 20h40, les choses se gâtent subitement.

C'est là que le photographe Robert Mailloux aperçoit un indivi-

du qui empoigne vigoureusement le policier Pierre Marceau. Il croque la scène.

Et puis, c'est l'excitation. Tout se précipite: le coup de lampe de poche, l'arrestation de Gaston Harvey et l'arrivée d'une fourgonnette. D'après Saint-Jean et Mailloux, l'arrestation n'aurait pris que quelques secondes.

« On n'a rien vu; les policiers ont amené l'individu derrière une automobile. »

Dernier témoin de la journée, un photographe du journal *Le Soleil*, Yvon Montgrain, dit avoir aperçu les jambes de Gaston Harvey qui traînaient sur le sol pendant que les policiers tentaient de le faire monter dans une voiture. « Il n'opposait aucune résistance. Ses jambes avaient l'air molles. »

Les témoignages du journaliste et du photographe de LA PRESSE ont constitué le moment le plus important de cette première journée d'enquête publique. Il est rare que des représentants des médias aient à témoigner devant le coroner. Ils arrivent habituellement une fois que la tragédie est terminée.

À la demande des avocats, le coroner Sanfaçon a ordonné à trois médias, LA PRESSE, *Le Soleil* et *Le Journal de Québec*, de lui fournir dès aujourd'hui tous les négatifs des photos prises le soir du 25 octobre. Ceci dans le but d'avoir le meilleur éclairage possible.

Hier soir au moment de mettre sous presse, la direction de l'information de LA PRESSE n'avait pas reçu de réquisition formelle pour produire les négatifs et elle ne les a donc pas produits. La direction de l'information consulte entre-temps ses avocats pour connaître ses devoirs et obligations en cette matière afin d'établir la procédure à suivre.

Dans la salle d'audience du vieux Palais de justice de La Malbaie, on a étalé des plans détaillés des lieux importants: le poste de police, la rue Principale, l'hôpital et même la fourgonnette de la Sûreté du Québec. On n'a rien négligé. Il y a même des véhicules miniatures et des pions rouges qui représentent les journalistes.

Si le rythme ne s'accroît pas aujourd'hui, l'enquête risque de durer plus longtemps que les dix jours prévus. L'ordre des témoins devrait être le suivant: le coroner de La Malbaie, les trois pathologistes, les manifestants, les policiers, le personnel hospitalier et des membres de la famille Harvey.



Le juge Robert Sanfaçon, qui préside l'enquête sur les circonstances entourant la mort de Gaston Harvey.

**VOLEUR**

Un pharmacien abat un voleur

son fils de 17 ans, après avoir constaté que son système d'alarme avait été « neutralisé » et ne fonctionnait plus.

Selon les informations fournies par M. Valois, le pharmacien lavallois a été réveillé par un bruit inhabituel vers 2h du matin. Pendant qu'il inspectait les lieux, armé d'un fusil de calibre .12, il a aperçu un suspect qui tenait « quelque chose de luisant » dans les mains. Se sentant menacé, il a fait feu en direction du cambrioleur.

La police ne voulait pas préciser, hier, si le voleur était effectivement armé. Elle préférerait ne pas rendre public le nom du marchand, par crainte de représailles de la part du voleur en fuite, a-t-on également fait savoir au service de police de Laval. Les enquêteurs ne possédaient d'ailleurs aucune indication sur l'identité de ce dernier.

Le pharmacien et son fils ont été interrogés hier matin par la police lavalloise et ont été relâchés en début d'après-midi. Le dossier a été transmis au procureur de la Couronne, qui devra décider dans les prochains jours s'il y a lieu de porter des accusations contre le commerçant.

Rappelons que dans le cas du dépanneur de la rue Logan, la Couronne a décidé la semaine dernière de ne pas inculper M. Guilbeault, jugeant qu'il s'agissait d'un cas de légitime défense. Le coroner en chef a cependant détecté la tenue d'une enquête publique sur cette affaire.

Le propriétaire de la pharmacie de Laval n'a pu être joint, hier, et son commerce de la rue René Laennec est resté fermé toute la journée. Il ne s'est pas présenté non plus dans une autre pharmacie qu'il exploite dans le quartier Laval-des-Rapides.

Dans l'entourage de la pharmacie Obonsoins, qui est située dans un petit centre commercial comptant moins d'une dizaine de boutiques, personne n'a rien entendu des événements de la nuit de dimanche à hier.

**QUÉBEC**

Québec amende les projets de loi 140 et 142

Ce à quoi le chef péquiste, Pierre Marc Johnson, a répliqué: « Ce matin, nous assistons à une volte-face qui donne raison à l'Opposition quant au caractère improvisé, mal fait et risible du processus gouvernemental en matière linguistique. »

Les amendements annoncés par déclaration ministérielle — ce qui constitue d'ailleurs une procédure peu usuelle — prévoient que:

- les pouvoirs du ministre sur l'Office de la langue française seraient tempérés par l'obligation de rattacher tout mandat confié à l'OLF aux préoccupations d'abord exprimées par le Haut comité de la langue française;

- les mêmes pouvoirs ministériels, quant aux objectifs et orientations de l'OLF, seraient sujets à l'examen de la commission parlementaire de la Culture;

- l'article de concordance avec le projet de loi 142 serait souligné de l'expression « non francophone », remplacée par « d'une langue autre que française »;

- le processus d'examen et de plainte, en matière de francisation des entreprises, serait allégé par le pouvoir donné aux enquêteurs de soumettre un dossier directement au procureur général;
- les quatre membres de la francophonie hors-Québec et de la francophonie internationale siégeant au Haut comité n'auraient pas le droit de vote;
- le ministre serait tenu de rendre publics, « dans un délai raisonnable », les avis, constatations, conclusions, études et recherches émanant du Haut comité.

Répondant effectivement aux inquiétudes exprimées dans plusieurs milieux, ces amendements modifient donc en profondeur l'esprit et les composantes du projet de loi 140.

« Cela donne raison à une partie de nos arguments au sujet du caractère farfelu du Haut comité, de la vision dirigiste de l'intervention du conseil des ministres et du caractère illusoire des recours judiciaires dans l'application de la loi », a ainsi commenté M. Johnson.

« Je ne sache pas que nous puissions satisfaire l'Opposition avec quoi que ce soit... », a simplement conclu le ministre responsable du dossier de la langue.

Hier soir et au cours de la nuit, libéraux et péquistes ont largement démontré à quel point diffère leur interprétation respective du projet de loi 142.

Le ministre Lavoie-Roux a tenu à démontrer que l'enjeu de la pièce législative « n'est pas de nature linguistique, mais cet enjeu repose sur la possibilité pour une personne de recevoir des services sociaux et de santé adéquats. Or, le bénéficiaire de ces services est un être vulnérable et tout acte, en cette matière, risque d'être affecté dans sa qualité et son adéquation par l'émergence d'un problème de langue ».

Le chef de l'Opposition a au contraire soutenu que « le projet de loi 142 est de nature linguistique à la fois dans l'esprit du premier ministre et dans les faits. Les services sociaux et de santé en langue anglaise sont déjà disponibles dans des dizaines d'établissements; et le changement qu'il faudrait amorcer consisterait plutôt à améliorer les services que les institutions francophones dispensent déjà aux allophones ».

**FRANÇAIS**

Le français ne doit subir aucun recul au Québec (Mulronney)

Québec, qu'elle soit employée normalement et partout.

C'était la première fois que M. Mulronney prenait publiquement position pour le maintien du visage français de Montréal et du Québec. Il joint ainsi sa voix à celle de nombreux groupes natio-

nalistes, du Parti québécois, de plusieurs syndicats et artistes, de la Chambre de commerce de Montréal et du Conseil du patronat.

« D'une façon générale, je pense qu'on a marqué un progrès important depuis plusieurs années au Québec dans l'utilisation du français. Il ne faut pas reculer maintenant », poursuit M. Mulronney. Il s'est toutefois bien gardé, hier, de dénoncer explicitement les deux projets de loi (140 et 142) déposés par le gouvernement libéral de Robert Bourassa et qui visent à modifier la Charte de la langue française. « Je n'ai pas l'intention de m'immiscer dans un débat qui est devant l'Assemblée nationale », d'expliquer le premier ministre au cours d'une conférence de presse improvisée.

Tout comme il évite de se prononcer sur l'affichage bilingue, en attendant le jugement de la Cour d'appel. D'un même souffle, il tente de plaire aux deux communautés: d'une part, un français fort et vibrant est vital pour l'unité canadienne et on ne doit pas reculer là-dessus, dit-il. D'autre part, cette présence ne diminue en rien à ses yeux l'importance et la vitalité de la minorité anglaise au Québec.

La question linguistique n'est pas la seule préoccupation du premier ministre. Comme il s'en est ouvert hier sur les ondes de CKAC, les soubresauts que subit dans le moment le président Reagan et l'agitation qui secoue l'Europe, la France tout particulièrement, ne manquent pas de l'inquiéter. Tout ce qui affaiblit les États-Unis affaiblit l'ensemble du monde occidental, prétend M. Mulronney, du fait que cela mine la position occidentale face au bloc communiste.

La confirmation à son poste de son adversaire libéral John Turner et la faible popularité des conservateurs dans les sondages d'opinion ne semblent pas, en revanche, beaucoup le déranger. J'ai déjà affronté M. Turner et je saurai quoi lui dire, explique M. Mulronney, qui se fie sur le retour du pendule pour remonter dans les intentions de vote.

Le chef du gouvernement a par ailleurs défendu la décision de son gouvernement de garder ouverts les aéroports de Dorval et Mirabel, avec un service de navette entre les deux. Une solution que le maire de Montréal, Jean Doré, a qualifié de « statu quo avec un autobus ».

M. Mulronney nie qu'un consensus presque complet existait dans la métropole en faveur de Dorval: « Je n'ai jamais vu de consensus solide à Montréal de toute ma vie ». Il rappelle que ce sont les libéraux qui ont construit Mirabel et affirme que la décision de sager cet aéroport ouvert est gâchée.

**SHULTZ**

Shultz: le transfert de fonds aux contras était une activité illégale

rôle important dans l'aide privée aux contras luttant contre le régime sandiniste du Nicaragua.

Le département de la Justice a d'ailleurs annoncé hier qu'il avait demandé officiellement la nomination d'un procureur indépendant pour enquêter sur les activités du lieutenant-colonel North et d'autres responsables du gouvernement américain dans ce scandale.

Selon la demande, « le procureur indépendant bénéficiera d'une juridiction suffisamment étendue pour enquêter sur toutes les violations des lois criminelles américaines... et pour les poursuivre ». L'enquête concernera aussi bien « les relations internationales que les questions de sécurité et de défense, les services de renseignement, le contre-terrorisme, l'aide étrangère et les ventes d'armes à l'étranger ».

Lors de son témoignage d'hier, M. McFarlane a déclaré que le président Reagan avait donné son approbation à la fourniture indirecte de « petites quantités d'armes à l'Iran afin d'y renforcer des éléments (qui étaient opposés) au terrorisme ». Il n'a pas indiqué

quel pays avait procédé à cette fourniture, mais selon certaines informations, Israël a livré des armes à Téhéran à cette époque.

Selon le *New York Times*, M. McFarlane avait déjà donné des indications similaires lors d'une audition à huis clos devant le Congrès. Cette information avait amené le porte-parole de la présidence, M. Larry Speakes, à dire que personne à la Maison-Blanche ne se souvenait que le président ait approuvé cette livraison à l'avance.

De son côté, le secrétaire à la Justice Edwin Meese avait déclaré le 25 novembre qu'à sa connaissance M. Reagan n'avait été informé de la livraison d'armes qu'après le fait.

M. McFarlane, qui avait effectué une mission secrète en Iran en mai dernier, a indiqué dans une déclaration écrite présentée à la commission qu'au retour de cette mission, il avait été informé « que le gouvernement américain avait décidé d'utiliser une partie du produit des ventes d'armes effectuées en 1986 pour soutenir les contras ».

Il a ajouté qu'il avait présumé à l'époque qu'il s'agissait d'une décision politique « sanctionnée par de hautes autorités ».

Dans sa déclaration écrite, M. McFarlane a indiqué qu'avec l'accord de M. Reagan une réunion avait été organisée à Londres le 8 décembre 1985 avec des représentants iraniens. Il a précisé avoir dit à ses interlocuteurs que les États-Unis étaient prêts à continuer des discussions politiques, mais ne livreraient pas d'armes. Le représentant iranien ayant réclamé des armes, M. McFarlane a déclaré être rentré à Washington et avoir informé le président Reagan qu'il « n'y avait de raison d'aller plus loin ». « J'ai alors quitté le gouvernement en pensant que l'affaire était close », a-t-il dit.

Enfin, M. McFarlane a reconnu que le souci d'obtenir la libération des otages américains au Liban avait joué un rôle important dans l'opération iranienne. « Il est clair, a-t-il dit, que M. Reagan était très, très préoccupé par le sort des otages. »

De son côté, le secrétaire d'État n'a pas caché son irritation de devoir exceptionnellement prêter le serment de « dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité » au début de sa déposition. Sa déposition de deux heures devant la commission de la Chambre a été exceptionnellement retransmise en direct par toutes les chaînes de télévision américaines.

Le secrétaire d'État a démenti avoir demandé au sultan de Brunei de l'argent pour aider les contras, mais n'a pas nié que d'autres responsables du département d'État aient pu le faire. Affirmant qu'une telle action était autorisée par le Congrès, M. Shultz a reconnu que les États-Unis « avaient persuadé un gouvernement », qu'il n'a pas identifié, de fournir une contribution en faveur des contras.

Le secrétaire d'État a longuement expliqué que s'il était d'accord avec les objectifs de la politique de M. Ronald Reagan visant à améliorer les relations entre les États-Unis et l'Iran, il était « opposé et très sceptique » quant à l'utilisation d'armes pour atteindre cet objectif.

M. Shultz a affirmé qu'il n'avait appris qu'en novembre l'existence d'un décret signé le 17 janvier dernier par M. Reagan pour autoriser ces fournitures d'armes à l'Iran, en dépit de l'embargo officiel américain.

Le secrétaire d'État, qui a souligné qu'il y avait des détails qu'il ne pourrait révéler qu'à huis clos, a réaffirmé son soutien au président américain. « Ronald Reagan est un combattant de la liberté et je suis avec lui », a lancé M. Shultz.

Il a cependant émis un avis différent de celui de M. Reagan sur l'attitude actuelle du gouvernement iranien face au terrorisme. « L'Iran continue de penser que le terrorisme est un instrument légitime de politique étrangère », a-t-il affirmé.

**Explosion dans un laboratoire de chimie**

Presse Canadienne  
SHERBROOKE

Un professeur et un étudiant de l'université de Sherbrooke ont subi de graves blessures, hier soir, lors d'une explosion survenue dans un laboratoire du département de chimie de la faculté des Sciences.

Il s'agit du professeur et chercheur en chimie analytique, Hugues Ménard, âgé de 40 ans, et de l'étudiant gradué Ameziane Hassani Chakib, âgé de 26 ans.

Tous deux, conscients malgré la violence de la déflagration et la gravité de leurs blessures, ont pu se rendre au rez-de-chaussée de la bâtisse pour être transportés de toute urgence au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul.

Le Dr Ménard a eu la main gauche presque complètement déchiquetée dans l'explosion. Il aurait perdu trois doigts. M. Chakib a subi des brûlures au visage, au thorax et également aux yeux.

L'état de ce dernier, à cause notamment des blessures aux yeux, a nécessité son transfert d'urgence au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Il semble que le professeur et l'étudiant effectuaient des expériences à partir de deux solutions, l'une de perchlorate et l'autre de magnésium. Un des produits se serait trop réchauffé et aurait explosé.

L'explosion a causé un feu qui a été rapidement maîtrisé par les pompiers. On ignore encore les dommages causés par l'explosion, le feu et l'eau.

**LA MÉTÉO**

**Québec**

Abitibi	Min.	Max.	Aujourd'hui
Outaouais	-23	-11	Neige, poud.
Laurentides	-22	-8	Neige, poud.
Cantons de l'Est	-25	-10	Neige, poud.
Mauricie	-25	-8	Neige, poud.
Québec	-27	-12	Neige, poud.
Lac-Saint-Jean	-30	-12	Ennuagement
Rimouski	-30	-14	Variable
Gaspésie	-30	-14	Ennu., ennu.
Baie-Comeau	-30	-14	Variable
Sept-Îles	-30	-14	Ennu., ennu.

**États-Unis**

Boston	2	7	N.-Orléans	14	23
Buffalo	-2	4	Pittsburgh	3	9
Chicago	2	3	S. Francisco	6	18
Miami	23	28	Washington	6	10
New York	6	7	Dallas	8	18

**les capitales**

Amsterdam	Min.	Max.	Madrid	Min.	Max.
Athènes	6	10	Moscou	-12	-5
Acapulco	24	32	Mexico	9	24
Berlin	1	6	Oslo	1	1
Bruxelles	1	10	Paris	8	13
Buenos Aires	18	30	Rome	0	14
Copenhague	2	7	Séoul	-3	6
Genève	4	9	Stockholm	0	5
Hong Kong	16	19	Tokyo	-3	7
Le Caire	7	20	Trinidad	30	30
Lisbonne	8	17	Vienne	-2	0
Londres	12	13			

La Quotidienne  
Tirage d'hier

à trois chiffres 938  
à quatre chiffres 6837

50-2-01

Mardi 9 décembre 1986

# Mort d'un piéton: 43 mois au chauffard ivre

JOYCE NAPIER

## Premier condamné, au Canada, en vertu de la loi « musclée » sur l'ivresse au volant

■ En soulignant que ce n'était qu'un euphémisme de dire que l'accusé ne possédait pas les « caractéristiques d'un conducteur modèle », le juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure, a condamné à trois ans et sept mois de pénitencier un mécanicien qui a tué une mère de famille alors qu'il conduisait en état d'ébriété.

En rendant publique sa sentence, hier, le juge a noté également que l'accusé, Claude Catudal, âgé de 28 ans, qui avait déjà passé cinq mois derrière les barreaux, ne pourra pas conduire un véhicule « dans aucune rue, sur un chemin, une grand-route ou quelque autre endroit public » pendant 10 ans à partir de sa sortie de pénitencier.

« Il est visible que vous devez être écarté du volant pour la période la plus longue que la loi permet à ce genre de prévention », lui a dit le juge.

Catudal est le premier accusé au Canada à être condamné en vertu de la nouvelle Loi sur l'ivresse au volant, entrée en vigueur le 4 décembre 1985. D'autres individus ont été condamnés pour avoir tué des piétons ou des

automobilistes alors qu'ils conduisaient en état d'ébriété, mais jamais en vertu de ce nouvel article.

Rappelons le cas de William Craig, l'ex-pilote de Nordair qui avait tué trois grevistes à Pointe-Claire, en février dernier, et qui avait plaidé coupable à trois accusations de négligence criminelle. Le résident de Pierrefonds devait être condamné à quatre ans de pénitencier, mais le ministère public devait en appeler de cette sentence en soulignant que le code pénal prévoit désormais des peines plus sévères pour ce genre de crime. La Cour d'appel devrait entendre cette requête bientôt.

Dans la cause de Catudal, le ministère public, représenté par Me Daniel Brunet, avait suggéré au juge d'imposer une sentence de cinq ans. À l'appui de sa suggestion, l'avocat avait souligné qu'en mai 1985, un juge de la Cour supérieure avait condamné à cinq ans de pénitencier un homme reconnu coupable de négligence criminelle causant la mort alors qu'il conduisait en état d'ébriété.

En invoquant la nécessité de « l'exemplarité » pour mettre un terme au « fléau social » que présente l'alcool au volant, le juge Benjamin Greenberg avait condamné Jean-Guy Laflamme, qui avait tué une automobiliste, mère de famille, sur le pont Mercier. La Cour d'appel du Québec devait maintenir la sentence en dépit des objections de la défense.

Me Brunet a expliqué lors d'une brève entrevue accordée à LA PRESSE, qu'avant décembre dernier, le Code Criminel prévoyait seulement des peines pour conduite dangereuse ou pour conduite en état d'ébriété.

Le législateur devait décider que bien trop d'accidents de la route étaient causés par des automobilistes qui levaient le coude trop facilement avant de s'installer derrière leur volant. Aussi depuis décembre 1985 on a mis des dents à l'article sur la conduite en état d'ébriété, qui prévoit maintenant des peines allant jusqu'à 14 ans lorsqu'une victime perd la vie. Si l'automobiliste ivre cause

des lésions corporelles à sa victime, il peut passer jusqu'à 10 ans derrière les barreaux.

La période des Fêtes est le moment propice, de dire Me Brunet, pour rappeler au public qu'il ne faut pas boire et conduire. Les peines sévères que les juges imposent désormais devraient dissuader les plus téméraires, a-t-il ajouté. Le prix de la course en taxi coûte moins cher qu'une peine de prison.

Le 1<sup>er</sup> mars dernier, vers 1 h du matin, Catudal conduisait sa Dodge sous l'influence de l'alcool, sur la rue Notre-Dame. Diane Capozzi, 38 ans, sortait d'un bar lorsque le mécanicien, qui roulait « à cheval sur la ligne blanche imaginaire à cet endroit », de noter le juge Barrette-Joncas, devait la faucher. La victime, mère d'un garçon de 14 ans, est morte.

L'alcoolest devait établir que l'accusé avait dans le sang un taux d'alcool presque deux fois plus élevé que la limite permise par la loi. De plus, de poursui-

vre le juge Barrette-Joncas, les feux d'arrêt et de signalisation, ainsi que les freins d'urgence de la Dodge de Catudal ne fonctionnaient pas.

C'est le 29 septembre dernier, alors qu'on devait choisir un jury pour son procès, que Catudal décidait de plaider coupable à une accusation de conduite en état d'ébriété causant la mort. Un rapport pré-sentenciel, préparé par le Service de probation à la demande du tribunal, notait par la suite que Catudal n'était pas un automobiliste « modèle » un adjectif que le juge a qualifié d'euphémisme, étant donné les antécédents de l'accusé.

Le casier judiciaire de Catudal remonte à 1977 et porte sur des vols, un cas de conduite avec facultés affaiblies et une omission de comparaître devant le tribunal.

Il a également un dossier à la Régie de l'assurance-automobile. Son permis de conduire a été révoqué deux fois, en 1982 et 1984. Il a été condamné une fois pour conduite imprudente et trois fois pour excès de vitesse, condamnations qui lui ont valu huit points d'incapacité. En rendant sa sentence, le juge Barrette-Joncas a souligné que Catudal n'avait rien tiré de ces leçons et qu'il « n'avait pas jugé bon de changer ses habitudes ».

## Importante hausse des tarifs du taxi le 3 janvier

FLORIAN BERNARD

■ Si les citoyens de la région de Montréal ont échappé de justesse à une hausse des tarifs du transport en commun, ils ne pourront échapper à une importante augmentation des tarifs du taxi à partir du 3 janvier. Cette hausse aura lieu à travers tout le Québec, mais se fera surtout sentir dans la région métropolitaine.

Dans l'île de Montréal, en effet, le compteur débuttera à \$2 au lieu de \$1,50. Il s'agit d'une augmentation de 33 p. cent. Ailleurs, au Québec, la hausse variera de 10 à 20 p. cent puisque le compteur indiquait déjà, au départ, \$1,60, \$1,70 et même \$1,80 dans le cas de la Côte-Nord. Désormais, partout au Québec, le tarif minimum sera de \$2.

En outre, le tarif pour les véhicules non munis d'un taximètre augmentera de 60 à 70 cents le kilomètre.

Cette décision a été rendue, hier, par la Commission des transports du Québec, à la demande de l'industrie du taxi. Mais elle ne semble pas plaire à toutes les associations de taxi. Un représentant de Taxi LaSalle a déclaré qu'en raison du gel des tarifs du transport en commun, cette hausse — à laquelle nulle compagnie ne peut se soustraire — pourrait entraîner une baisse sérieuse de la clientèle.

Pourtant, il s'agit de la deuxième révision seulement des tarifs du taxi depuis cinq ans. Quelques représentants des associations ont indiqué, hier, que cette hausse aurait dû intervenir au moment où le prix de l'essence connaissait des augmentations. La hausse actuelle tombe mal puisque le prix du litre d'essence a diminué sensiblement et que les tarifs de métro et d'autobus ont été gelés à ce qu'ils étaient l'an dernier.

Le tarif pour les périodes d'attente demeurera inchangé, soit 25 cents pour chaque minute. Une charge additionnelle de 25 cents sera exigée pour une deuxième pièce de bagages.

## \$400 d'amende à un député pour conduite en état d'ébriété

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Reconnu coupable d'avoir conduit sa voiture en état d'ébriété, le député de Renfrew-Sud à l'Assemblée législative de l'Ontario, M. Paul Yakabuski, a été condamné hier à \$400 d'amende et à son permis de conduire a été suspendu pour une période de trois mois.

L'infraction imputée à M. Yakabuski s'est produite le 8 novembre 1985, au moment où n'étaient pas encore en vigueur les nouveaux amendements au Code pénal.

Lors de son procès, en juin 1986, M. Yakabuski avait nié sa culpabilité.

Député depuis 20 ans, M. Yakabuski est actuellement hospitalisé à Toronto pour une maladie dont même son avocat, Me Mike Neville, ignore la nature.



## Le froid fait sortir les pompiers

Les pompiers de Montréal ont eu beaucoup de travail, hier, répondant à une vingtaine d'appels pour des débuts d'incendies indirectement causés par le froid: calorifères et appareils de chauffage d'appoint qui surchauffent, cheminées et fournaies défectueuses, etc. Par ailleurs, au début de l'après-midi, une cinquantaine de pompiers ont mis plus de deux heures et demie à maîtriser un incendie qui a provoqué d'importants dégâts à la buanderie Jolicoeur (photo), au 4235, rue Parthenais. Ce feu met au chômage temporaire une centaine d'em-

ployés. Un pompier a été légèrement blessé et fut conduit à l'hôpital Notre-Dame. Vers 17 h, les pompiers ont été appelés à combattre un autre sinistre qui ravageait le troisième étage d'un immeuble à logements, au 4135, 45<sup>e</sup> Avenue, dans le quartier Saint-Michel. Le feu a été maîtrisé en 45 minutes mais les dégâts matériels sont importants et quelques familles ont été jetées sur le pavé. Une enquête a été ouverte pour déterminer la cause de ce dernier feu.

PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, LA PRESSE

## Salle de concert: l'OSM est heureux d'avoir finalement son mot à dire

MARIANE FAVEREAU

■ Après des années de travaux stériles et des dépenses considérables, l'Orchestre Symphonique de Montréal repart à zéro pour ce qui est de la construction de sa salle de concert. Mais les dirigeants de l'OSM se disent très heureux de la tournure des événements.

C'est que ce dossier revient précisément là où il aurait dû toujours rester, estime-t-on, c'est-à-dire sur la table de travail de l'OSM. « Il faut que l'OSM ait le mot final là-dessus, expliquait hier le président de l'orchestre, Me Jacques Courtois, joint à Toronto. C'est nous qui y jouerons, c'est nous qui en aurons la responsabilité. »

« C'est la première fois qu'on est l'acteur principal dans ce dossier », de dire à son tour la directrice des communications de l'OSM, Claudette Dionne, en l'absence de Zarin Mehta, retenu à New York. « C'est à nous de le mener à bon port. »

Jusqu'ici, c'est la Maison de la Musique, un organisme créé par le gouvernement, qui parvenait toutes les démarches liées à la salle de concert, l'approbation des plans, notamment.

Par ailleurs, la direction de l'OSM n'a pas attendu le refus officiel de la ministre des Affaires culturelles de construire la salle prévue à côté de l'UQAM, angle Sainte-Catherine et Berri: déjà, depuis quelques semaines, elle met au point une opération de levée de fonds en mobilisant des hommes d'affaires.

« On est à mettre au point les derniers détails, de dire Me Courtois, quant aux montants à recueillir, aux personnes à impli-

## Ses dirigeants préparent déjà une levée de fonds dans le milieu des affaires

quer. » La campagne pourrait s'échelonner sur quelques années, vue l'importance des fonds nécessaires. « Nous comptons bien que, quand on aura fait quelque chose, les gouvernements viendront à la rescousse », explique le président de l'OSM.

On ne veut encore dévoiler aucun nom avant d'avoir approché tous ceux qu'on croit disposés à s'engager. « Nous voulons un comité qui va représenter tout le monde des affaires de Montréal », de dire Me Courtois. La rumeur indique toutefois que des gens comme Paul Desmarais (Corporation Power), le sénateur Leo Kolber et William Mulholland (Banque de Montréal) ne refuseraient pas d'être de la partie. On dit même qu'ils rencontreraient sous peu le premier ministre Bourassa.

**Troisième projet**  
Le nouveau projet de salle de concert qui incombe à l'OSM sera le troisième projet en quatre ans, après les avatars du projet de Cadillac-Fairview (intégré dans un complexe commercial avenue McGill College) et celui du maire Drapeau, à Berri-Sainte-Catherine. Mais cette fois, l'OSM est très confiant.

D'une part, l'emplacement réservé par la ministre, derrière la Place des Arts, lui plait

infiniment mieux que l'espace au-dessus de la station Berri-De Montigny.

D'autre part, la ministre promet de réserver un quart de million de dollars, au prochain budget du Québec, pour aider l'orchestre à relancer un nouveau projet qui rallierait tous les partenaires. Cela est perçu à l'OSM, non pas comme un prix de consolation, mais comme un signe de la bonne foi et de l'engagement du gouvernement.

Enfin, l'implication du secteur privé qui entraînerait la participation éventuelle des gouvernements (Montréal, Québec et Ottawa) apparaît à l'orchestre « comme étant dans le cours normal des choses ». Cette initiative lui permettrait probablement d'être le véritable propriétaire de sa salle.

Quant à la compagnie Sofati qui détenait un contrat du gouvernement, ratifié par décret, pour construire la salle sur le terrain municipal Berri-Sainte-Catherine, elle devra être dédommée pour les travaux accomplis jusqu'ici. Tant le ministère des Affaires culturelles que Sofati se refusent à indiquer de quel ordre de grandeur sont ces réclamations.

De même, il est difficile d'établir avec exactitude les montants engagés jusqu'ici par le gouvernement dans ces différents projets. C'est la Maison de la Musique qui avait mission de le représenter dans le dossier (depuis le projet Cadillac-Fairview) et de concerner les intervenants. On fait état, dans cet organisme, de dépenses d'environ \$300 000, notamment pour les services de consultants.

Cela, sans compter le réaménagement de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts qui permettra à l'OSM de vivre encore quelques années en ces lieux.

## Un Canadien arrêté en Iran

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Un ingénieur canadien de 29 ans a été arrêté en Iran par la Cour révolutionnaire iranienne.

Philip Boyd Eng, né à Montréal, a été arrêté le 3 décembre dernier, mais les motifs de son arrestation et le lieu de sa détention demeurent inconnus pour l'instant.

C'est l'ambassade danoise à Téhéran qui, deux jours plus tard, a communiqué la nouvelle de l'arrestation de M. Eng à sa famille et à Ottawa.

Le Canada ne possède plus d'ambassade en Iran depuis l'affaire des otages américains. C'est l'ambassade du Danemark qui agit au nom du Canada en Iran et qui cherche présentement à faire la lumière sur cette affaire.

Selon son frère, Russell Eng, de Cambridge, en Ontario, Philip Boyd Eng avait été brièvement détenu par le gouvernement iranien, peu de temps avant une visite de deux semaines au Canada, en novembre.

## Les médias doivent-ils attendre un communiqué pour analyser les probabilités d'accord?

GILBERT BRUNET  
du bureau de LA PRESSE  
QUÉBEC

Les six conditions d'un accord global entre l'État et ses 300 000 salariés, identifiées dans LA PRESSE de samedi dernier, sont les conditions minimales d'une telle entente.

Autrement dit, si l'une ou l'autre de ces six conditions n'est pas respectée, un « règlement négocié » devient impossible, les parties refusant à l'avance d'envisager un accord « en dessous de ce seuil minimal ».

À l'Assemblée nationale, hier, le leader parlementaire de l'opposition, M. Guy Chevrette, a posé la question: « Est-ce que les six éléments pouvant conduire à un accord dans les meilleurs délais sont dans les mandats aux tables de négociation? »

Le coordonnateur patronal des négociations et président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil, a répondu: « Les mandats (patronaux) sont constitués de beaucoup plus que six éléments. Les demandes syndicales aussi... C'est un ensemble. »

Jamais l'article de LA PRESSE n'affirme que tout soit réglé aux tables ou sur le point de l'être, d'ici 24 ou 48 heures. Ce que des informations raccourcies, diffusées à la radio, ont laissé entendre.

Déduire, au terme d'une série de conversations aux niveaux supérieurs des hiérarchies patronales et syndicales, qu'un « règlement négocié est probable et imminent », ce n'est pas annoncer une entente dans les prochaines heures.

« Imminent », dans Le Petit Robert, cela veut dire « proche, dans très peu de temps ». C'est le contraire de « lointain » ou d'« éloigné ».

Or, après 15 mois de négociations, un règlement avant le 19 décembre, quand on en est au 6 décembre, c'est « imminent », c'est « proche », c'est le contraire de « lointain ».

Une à une, les centrales syndicales ont nié, depuis samedi matin, que les six sujets mentionnés dans le reportage soient « rendus aux tables ». Elles nient, en conséquence, l'imminence d'un accord en ce qui les concerne.

Que la fin soit proche, tous le confirment. Les deux parties ont épuisé les mots pour le dire: « phase déterminante »; « blitz intensif »; « dead-line »; « échéance morale »; etc.

Dégager les six conditions minimales d'une entente, c'est tout le contraire d'affirmer que ces six conditions fassent l'affaire de toutes les parties. C'est dire: sans accord sur chacune des six, nul ne pourra prétendre qu'une entente globale est possible.

Les parties ont à faire des concessions. Dans certains cas, ces concessions sont « douloureuses ». Elles n'en sont pas moins essentielles à la conclusion d'un accord global.

Par exemple: pour les syndicats, depuis février, il n'est pas question de discuter d'une quelconque « récupération » de \$100 millions dans les « droits acquis ». C'est une question de principe et il n'en est toujours pas question. Dans ce cas, c'est au gouvernement qu'il incombe d'y renoncer, au complet, s'il veut parvenir à un accord négocié.

Inversement, le Conseil du trésor et ses partenaires patronaux font une « question de principe » du remplacement de personnel absent dans un hôpital. Si le patron ne cède pas sur ce « droit de gérance », jamais la CSN ne consentira à un accord global.

Des « conditions minimales » — sine qua non — c'est cela. Chacun sait que les offres d'augmentation salariale pour 1987 et 1988 ne sont pas encore déposées aux tables. Elles doivent l'être, selon la Loi 37, avant le 27 décembre. Mais les syndicats font une « condition minimale » qu'elles le soient plus tôt. Sinon, nul ne pourra prétendre qu'une entente générale sera possible.

Le texte de LA PRESSE disait, au deuxième paragraphe: « Les conditions d'une entente sont réunies, à deux semaines de la pause des Fêtes de fin d'année; à une semaine du terme des négociations intensives décrétées par la CSN après l'adoption de la loi spéciale qui a mis fin aux grèves dans les hôpitaux; et à deux jours du débrayage que les infirmières promettent pour lundi. »

Identifier les six conditions, ce n'est pas prétendre qu'un accord soit intervenu sur tel ou tel des six sujets.

Quant à l'accusation de « désinformation », elle ouvre un long débat sur « le droit du public à l'information ». Mme Monique Simard, vice-présidente de la CSN, a patiemment expliqué au représentant de LA PRESSE pourquoi elle refusait — stratégie oblige! — de lui divulguer « l'heure juste » de sa centrale.

Ses explications, Mme Simard les réserve à ses négociateurs et aux membres des assemblées générales des syndicats CSN. Comme M. Gobeil ne cesse d'affirmer que les négociations doivent se dérouler aux tables, pas à l'Assemblée nationale ni dans les journaux.

Ces deux déclarations étant entendues, qu'advient-il du droit du public à une information confirmée, recoupée et décantée?

Fallait-il attendre que les communiqués soient prêts ou que les conférences de presse soient convoquées avant d'identifier les six conditions minimales d'un accord global?

Aucune de ces six conditions n'est encore « paraphée » aux tables.

Les identifier comme minimales, sur la foi de six sources d'information situées au-dessus de ces tables de négociations, est-ce de la « désinformation »?

Parler d'un « accord négocié pour cette fois », qui laisse en plan plusieurs points chers aux syndicats comme au gouvernement, c'est en dire presque trop par rapport à l'engagement pris de ne pas identifier les sources de renseignements. Mais c'était essentiel pour que les lecteurs comprennent bien de quoi il s'agissait.

## Négociation dans la fonction publique: la FTQ accuse le Québec de mener une campagne de désinformation

LISA BINSSE

Selon Louis Laberge, LA PRESSE aurait joué le jeu du gouvernement

La FTQ a invité le président du Conseil du Trésor, M. Paul Gobeil, à cesser sa campagne de « désinformation », à sortir des « coulisses », à arrêter de négocier via les médias et à faire des offres claires et précises aux tables de négociations.

À l'instar de la CSN, en fin de semaine, la FTQ, et plus particulièrement son président Louis Laberge, dénonçait hier des informations rapportées samedi par LA PRESSE selon lesquelles un règlement négocié entre le gouvernement et ses 300 000 salariés serait imminent. M. Laberge affirme que ces informations sont fausses.

« Citant des sources anonymes, de dire M. Laberge, le quotidien LA PRESSE se faisait l'écho conscient ou inconscient d'individus qui font le jeu du gouvernement Bourassa, en désinformant la population quant aux présentes négociations du secteur public, dans le but évident de démobiliser les travailleurs et travailleuses concernés alors que, par toute la province, leurs syndicats procèdent à des votes visant à recueillir des mandats de grève illimitée. »

Les trois centrales CSN-FTQ-CEQ préparent aussi une importante manifestation pour dimanche à Montréal.

M. Laberge et M. Henri Massé, coordonnateur des négociations du public pour la FTQ, ont tous deux déclaré qu'aucune offre nouvelle n'avait été déposée aux tables de négociation.

« Nous avons, comme tout le monde, d'ajouter M. Massé, pu lire et entendre des affirmations mensongères à l'effet que nous aurions accepté ou serions sur le point d'accepter des offres salariales de l'ordre de 5 et 6 p. cent (3,8 et 4,8 p. cent si on enlève le coût du système) pour 1987 et 1988, alors que le gouvernement nous aurait offert, en contrepartie, de renoncer, entre autres, à sa politique de récupération au niveau des clauses normatives.



Louis Laberge

Nous ne pouvons avoir accepté des offres fantômes qui ne sont tout au plus qu'à l'état de projet ou de rumeurs. »

M. Laberge, qui « aimerait bien connaître les sources » de ces informations, a tenu à rappeler les priorités salariales de la FTQ, qui compte 45 000 membres dans les secteurs public et parapublic: le caractère négociable des salaires pendant trois ans, pleine indexation des salaires et amélioration du pouvoir d'achat. Le gouvernement offre 3,5 p. cent pour 1986.

Au chapitre des négociations, M. Massé a dit que des progrès ont été faits, mais que beaucoup reste à faire. Certains enjeux majeurs, tels les emplois à statut précaire, sont toujours en suspens. À la table commune, syndicats et employeurs se sont entendus sur les droits parentaux, la retraite et la pré-retraite. Les salaires et les assurances collectives doivent être abordés cette semaine.

« Une entente n'est certainement pas pour demain, selon M. Laberge, puisqu'aucune offre véritable et sérieuse n'a été présentée aux tables de négociation. Et nous nous refusons à négocier par le truchement des médias d'information. S'il doit y avoir un règlement, c'est aux tables de négociation que cela doit se faire. »

M. Massé a précisé qu'environ 60 à 65 p. cent du tiers des 39 000 membres consultés dans le réseau des affaires sociales se disent en faveur d'une grève illimitée. Il juge ce résultat bon surtout si on tient compte des peines sévères prévues par la Loi 160 en cas de grève illégale. Cette loi vise à s'assurer que les services essentiels, tels que stipulés par la Loi 37 qui encadre les négociations du secteur

public, sont respectés lors d'un arrêt de travail.

La cueillette des mandats se poursuit cette semaine à la FTQ, tout comme à la CSN, parmi les membres de la Fédération des affaires sociales. Les deux centrales feront le point en fin de semaine sur la prochaine démarche à suivre.

Par ailleurs, M. Jean-Louis Harguindeguy, président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, a invité le gouvernement à faire de nouvelles propositions, qui tiennent compte des récentes déclarations publiques, s'il veut une entente négociée d'ici la fin de l'année.

La seule proposition connue, a-t-il dit, est celle du 19 février dernier, soit 3,5 p. cent pour 1986. « Si le gouvernement a officiellement déposé de nouvelles offres couvrant les trois années de la convention collective, ce n'est sûrement pas dans notre secteur. »

## La CSN franchit « un pas majeur »

La Fédération des affaires sociales de la CSN a décidé d'amorcer la dernière semaine du sprint de négociations qu'elle a entrepris avec le gouvernement en faisant « un pas majeur ». Elle a déposé hier un cadre de règlement global qui, espère-t-elle, provoquera, dans les plus brefs délais, une entente négociée.

M. Yves Lessard, président de la FAS, sans divulguer le contenu de ce document, a indiqué que ce cadre de règlement constitue une nouvelle proposition syndicale sur l'ensemble des sujets en négociation, propres au secteur de la santé et des services sociaux.

Le dépôt s'est effectué à 17 h. Les représentants patronaux au sein du comité de négociation du secteur de la santé et des services sociaux se réserveraient le temps

d'étudier cette nouvelle proposition syndicale avant de réagir.

Selon M. Lessard, après plusieurs jours de négociations intensives, les représentants syndicaux et patronaux ont passé en revue toutes les matières faisant l'objet de discussion.

Il faut se rappeler que la FAS s'est donné trois semaines de négociations intensives afin de tenter d'en arriver à un règlement négocié avec le gouvernement. Elle réévaluera sa position samedi en tenant compte de l'évolution des pourparlers.

« Désormais, a affirmé M. Lessard, nous en sommes au moment de vérité. »

La FAS compte 96 000 membres dans les diverses catégories d'établissements de santé.

**TROUVEZ**

**EFFACEZ**

**ET CORRIGEZ LES FAUTES D'ORTHOGRAPHE GRÂCE À TROIS TOUCHES.**

Votre orthographe sera désormais impeccable grâce aux machines à écrire Spell-Right<sup>SM</sup>

1



La Spell-Right émet un « bip » lorsque vous faites une faute.

2



La touche correctrice « WordEraser » effacera votre faute.

3



La touche « List » recherchera votre mot dans le dictionnaire intégré de 140 000 mots et la touche « Return » l'affichera correctement à l'écran instantanément.

Et plus encore!  
La Spell-Right fait beaucoup plus que corriger. Que vous ayez à taper un rapport ou un curriculum vitae, des caractéristiques telles que le soulignement automatique, le centrage automatique et la tabulation décimale automatique (pour taper des colonnes de chiffres) vous permettront de faire un travail de professionnel.

Tous les éléments pour présenter un document impeccable!  
Écran de 24 caractères, demi-espacement automatique, mémoire rectifiable de 16 000 caractères, correction d'une page entière de mémoire, mise en mémoire de 2 500 mots ou d'une mémoire rectifiable de 16 000 caractères, cartouche pour traitement de listes par fusion, etc.

Compactes, les Spell-Right sont parfaitement compatibles avec le système de traitement de textes PWP de Smith-Corona.

Elles sont idéales pour les étudiants, la petite entreprise et vous-même! De fait, la seule chose que vous n'aurez pas avec la nouvelle Smith-Corona est une bonne excuse d'avoir tapé un document qui n'est pas parfait. Et les Spell-Right vous sont offertes à des prix abordables.



**SMITH CORONA**

NOUS FERONS DE VOUS UN CHAMPION DE L'ORTHOGRAPHE.

## La FTQ affirme, malgré les prétentions de la CSN et de la CEQ, avoir pris l'initiative de contester la Loi 160

Presse Canadienne

La FTQ assure qu'il lui revient d'avoir pris l'initiative de contester devant les tribunaux la constitutionnalité de la Loi 160, et non à la CSN ou encore à la CEQ.

Au cours d'une conférence de presse, hier, le président de la FTQ, Louis Laberge, a tenu à souligner que « la CSN et la CEQ savent fort bien que nous avons fait les démarches. C'est la CSN et la CEQ qui nous ont demandé de faire ça ensemble. »

Vendredi dernier, en conférence de presse, la vice-présidente de la CSN, Monique Simard, avait pourtant indiqué que la CSN as-

surait le leadership de la contestation, compte tenu qu'elle représente la majorité des syndicats visés.

D'ailleurs le communiqué rendu public ce jour-là portait le titre « La CSN conteste la constitutionnalité de la Loi 160 ».

C'est à la suite d'une question posée par un journaliste qu'il avait été possible d'apprendre que la CEQ et la FTQ étaient parties à la constatation.

La Loi 160, votée récemment, au lendemain d'une grève de 24 heures dans les hôpitaux, force le syndiqué du réseau de santé et de services sociaux à maintenir les services essentiels en temps de grève.



Devant l'hôpital Royal-Victoria, hier, les infirmières en grève légale arpenaient l'avenue des Pins, à Montréal. Elles se talsaient et laissaient leurs pancartes clamer leur exaspération du piétinement des négociations de leur syndicat — Fédération des infirmières et infirmiers unis — avec le gouvernement.

PHOTO ROBERT NADON, LA PRESSE

# La grève légale des infirmières n'a pas perturbé les soins hospitaliers

NICOLE BEAUCHAMP

La grève légale de 24 heures déclenchée hier par la Fédération des infirmières et infirmiers unis (FIU) dans 75 établissements de santé du Québec, a pris l'allure d'un arrêt de travail symbolique.

La presque totalité des quelque 9 000 membres de ce syndicat — le

premier à expérimenter pour ainsi dire un débrayage selon les règles édictées par la loi 37 encadrant l'exercice du droit grève et les négociations dans le secteur public, n'ont en effet pas déserté leur poste de travail.

C'est comme si les infirmières avaient débrayé... en demeurant au chevet des malades. La FIU s'est ainsi astreinte à respecter à la lettre

les services essentiels exigés par la loi. De 90 à 100 p. cent des effectifs normalement de service étaient donc à pied d'oeuvre dans les hôpitaux et dans les centres d'accueil.

« Nous assistons à une grève symbolique qui, dans l'esprit de la loi 37, a pour effet d'attirer l'attention de la population », d'observer M. Michel Cléroux, responsable des communi-

cation à l'Association des hôpitaux du Québec.

La grève encadrée touchait 25 hôpitaux publics de différentes catégories (dont 6 grands hôpitaux universitaires), surtout situés dans les régions de Montréal et de l'Estrie. Dans l'ensemble, elle n'y a pratiquement pas perturbé la marche normale des activités, mais l'a un peu contrariée dépendant des mesures prises par les administrations locales.

Dans certains hôpitaux, on avait freiné les admissions qui n'étaient pas urgentes ou annulé des cliniques externes. À l'hôpital Maisonneuve-Rosemont par exemple, la direction avait décidé de suspendre, dès jeudi dernier, les admissions de patients pour des chirurgies électives et de contremander ces dernières.

« Nous ne pouvions prévoir l'impact d'une grève semblable, ni la réaction des autres syndicats. Les inconvénients sont très tolérables et tout se passe sans anicroche, les infirmières nous donnant les services convenus », d'affirmer le directeur de l'hôpital, M. Claude Desjardins.

Pour tout dire, la grève conforme à la loi se résumait à une démonstration très polie. « C'est la seule façon qui nous reste de protester et de montrer notre mécontentement sans s'illusionner sur l'impact de cette démonstration presque réduite à zéro à cause des lois », répétaient sur un ton empreint de désabusement les infirmières interviewées d'un piquet de grève à l'autre devant les hôpitaux Général Juiif, Montréal Général et Royal Victoria.

Tôt hier matin jusqu'à la fin de l'après-midi, les infirmières et infirmiers s'y sont relayés au gré des quarts de travail à accomplir ou des congés des uns et des autres.

« Dans les centres d'accueil — une vingtaine dont la plupart hébergent des vieillards — en raison du nombre déjà limité d'infirmières, on ne pouvait en retirer aucune sous peine de ne pas respecter les services essentiels », a souligné Mme Raymonde Bossé, présidente de la FIU.

« On retrouve davantage des infirmières auxiliaires et des préposés aux malades dans les centres d'accueil. Le cumul des compressions budgétaires depuis 1981 y a réduit au minimum les infirmières autorisées. Dans ce contexte, c'est un fait que, face à un nombre si limité, le maintien des services essentiels à 80 p. cent des effectifs réguliers ne signifie plus rien », fait remarquer M. Gilles Langellier, directeur de l'Association des centres d'accueil du Québec.

Du côté de la dizaine de CLSC (Octave-Roussin de Pointe-aux-Trembles, Saint-Henri etc.) affectés par la grève, les services maintenus.



Pierre Foglia

## J'ai mangé de l'ours

« Lalalèreu, dimanche, j'ai mangé de l'ours ! Et du raton laveur !

Il y avait aussi au menu, du chevreuil, mais c'est là du gibier bien ordinaire. Tandis que de l'ours, ma chère ! Et le raton laveur, mon vieux ! Attention ! C'est là le genre de bétail qui fait grosse impression sur le chasseur de lapins d'Outremont.

Et attendez mon prochain voyage à Paris ! Que je me retrouve dans le salon d'un de ces Québécois installés là-bas, et qui ont souvent à leur table quelque confrère du Monde ou quelque cinéaste japonais. La dernière fois c'était un médecin sans-frontière de retour d'Afghanistan. Ou'est-ce qu'il avait donc mangé lui ? Était-ce de la fricassée de vessies de chauves-souris, ou des langues de dromadaires au ginseng ? En tout cas, c'était très très rare et très très bon... — Et vous au Canada, vous mangez qu'oiaaa ?

Dans ce temps-là, t'as l'air tellement barbu de répondre des trucs comme : des chops de porc et des nouilles au beurre. La prochaine fois, je vais triompher :

— Au Canada, on mange de l'ours, lalalèreu ! Et du raton laveur...

Au fait, ce n'est même pas au Canada, que j'ai mangé ça. C'est aux États. Tout près de chez moi, à Montgomery Center. Tous les ans, le premier dimanche de décembre, les pompiers de Montgomery servent un repas de chasse dans la grande salle des fêtes de l'église anglicane. Annonce longtemp de l'avance dans les journaux locaux des deux côtés de la frontière, et même annoncé à Montréal, sur les ondes de CIAD, ce repas de chasse est finalement plus couru par les Québécois que par les Américains du coin.

Bien avant midi, la cour de l'église se remplit d'autos, et même de quelques autobus. La salle est bientôt trop pleine et dans l'entrée, s'allonge la lignée des convives, rendus impatients par les effluves de venaison grillée, qui les assaillent par grosses bouffées, chaque fois que s'ouvre la porte.

Lorsqu'on est entré, il faut jouer un peu du coude pour trouver place aux longues tables où 300 invités, au moins, ripaillent devant des assiettes qui débordent.

On vas se faire servir devant des grands chaudrons, identifiés par des pancartes bilingues. Ici l'ours. Là le raton laveur. Puis le chevreuil. Il y avait aussi du lapin, de la truite fumée, et de la vulgaire dinde qui avait l'air bien pâle et domestique dans cet étalage exotique.

Les gens, même les vieux qui passent pour manger peu, allaient se resservir deux ou trois fois. Étonnant appétit, auquel les pompiers de Montgomery ont sacrifié, cette année, une dizaine de chevreuils, cinq ours et 35 ratons laveurs.

— Vous aimez ça de l'ours madame ?  
— Oh oui, c'est bon !  
— Et du raton laveur ?  
— C'est encore meilleur...

C'était une dame de Saint-Hyacinthe, venue en autobus avec son club de l'âge d'or. Elle en était à sa deuxième assiette, et j'ai eu le flash :

— Et de l'agneau, vous aimez ça de l'agneau, madame ?

— Y'en a ici ?  
— Du tout. Je vous demande ça, juste de même...  
— Non monsieur ! L'agneau non, on n'est pas fort là-dessus nous autres. C'est surtout les Européens...

Curieux. L'agneau non. Mais l'ours oui !... Les rogons de porc, wouache ! C'est bon pour les Italiens. La cervelle de veau ? beurk...

Par contre, une petite fesse de raton laveur, miam, miam, quel festin !

Je n'ai pas regretté ma sortie. J'aimais bien l'atmosphère de cette grande salle des fêtes, pleine de chaleur et de toutes sortes de monde. Montréalais au négligé étudié, venus ici comme ils vont à un brunch au Ritz. Paysans endimanchés, chasseurs débraillés et un peu allumés en casque de fourrure...

La bouffe aussi, finalement, j'ai aimé. La truite fumée était une petite merveille. D'un raffinement spontané, je veux dire une réussite naturelle, sans préméditation gastronomique. (D'ailleurs, les gens du nord du Vermont ne se doutent pas, je crois, de la rare délicatesse de leurs fumaisons, qu'ils font à l'étope de maïs, que ce soit pour leurs poissons, leurs viandes et surtout leurs cheddars. Mais fermons vite la parenthèse sur cette gastronomie qui ne sait pas encore qu'elle en est, ce qui fait ses petits prix et son grand charme).

La truite fumée, bon. Très très bon. Mais l'ours ? Bof l'ours... Et le raton laveur ? Et même le chevreuil ? Rerebof le raton laveur et le chevreuil...

De toute façon, après quelques fourchettes, quand tout est mêlé dans l'assiette, il n'y a plus moyen de savoir quoi est quoi. Bien malin qui pourrait distinguer le chevreuil de l'ours ou du raton laveur, encore que ce dernier est un peu plus gras.

Entre vous et moi, il y a bien de la *bullshit* dans l'intérêt que l'on porte au gibier. Il y a surtout la justification du chasseur : on ne tue pas parce qu'on est des tueurs, on tue parce que c'est tellement bon. Tu parles, fais-moi rire avec ton grand fusil !

Bon, du chevreuil ? Ce n'est pas la première fois que j'en mangeais dimanche, et je ne trouve pas ça mauvais. C'est exactement comme du cheval... Ce qui me fait rire, c'est que la plupart des gens qui délirent sur le chevreuil, trouvent que du cheval c'est dégueulasse...

Bon, de la perdrix ? C'est celle-là que je comprends le moins. Je pogne ce volatile au collet avec grande facilité, fait que je l'ai essayé à toutes les sauces. Au début, je me disais c'est donc, c'est parce que je ne sais pas le préparer. Mais non. J'en ai mangé ailleurs, chez des soi-disant gastronomes. C'est toujours très sec ! Et quand ça ne l'est pas c'est qu'on a bardé la perdrix de lard pour lui donner un peu de gras, et finalement elle goûte juste le lard...

J'ai bouffé bien des bibites dans ma vie. D'ailleurs, comme Italien, la première question que je pose à propos d'un animal que je ne connais pas, c'est toujours : « Ça s'mange-tu ? ». Toute ma jeunesse j'ai mangé de la soupe faite avec les oiseaux que mon père attrapait dans le jardin ; quand je suis allé en Chine j'ai voulu bouffer du chien ; j'ai aussi mangé du requin, de la tortue, du serpent, des sauterelles, du chat une fois ; depuis dimanche de l'ours et du raton laveur. Enfin, comme tous les petits gars j'ai mangé trois ou quatre vers de terre pour impressionner les petites filles du coin... Il se pourrait même que j'aie déjà mangé de l'humain, je n'en suis pas certain, mais j'avais été très très malade cette fois-là, et je me suis mis dans l'idée qu'il n'y a que de l'homme (ou de la femme) pour m'avoir fait dégueuler à ce point-là...

Bref, croyez-en le plus éclectiques des carnivores : rien ne vaut, un *rôti de porc* !

Eh oui ! le *vulgaris porc*, qui nous donne déjà le jambon, le saucisson, les rillettes, le boudin, le lard, l'andouillette. Il nous donne aussi sa fesse... Piquez d'ail. Salez, poivrez. Mettez au four une heure ou deux, selon la grosseur.

Et foutons donc la paix aux ours et aux ratons laveurs.

**S.T. Dupont**  
chez BIRKS

Un siècle de tradition et de beauté: S.T. Dupont. Artisans d'une précision consommée et art français classique font d'un outil fonctionnel une oeuvre d'art et un objet de luxe. Briquets et stylos en plaqué argent, plaqué or et Laque de Chine véritable.

OREVRES A PARIS

Parfaitement BIRKS

## HENRI BERNARD

dans votre CUISINE !

• Vous avez entendu parler de ses cours

• Vous avez lu ses livres

• Vous l'avez vu à la télévision

Vous pouvez maintenant apprendre avec lui, à votre propre rythme, à cuisiner avec assurance et raffinement.

Pour la première fois, voici un cours complet qui vous montre dans tous les détails comment préparer les ingrédients, contrôler leur cuisson, marier leurs saveurs et leurs odeurs, et les présenter de façon très appétissante.

125 recettes de tous genres et surtout le pourquoi et le comment des techniques, trucs et tours de main qui assurent la réussite à tous coups.

Ce cours comprend 25 leçons montées sur six (6) vidéo-cassettes de deux (2) heures chacune et un livre-guide de deux cents (200) pages.

**Cassette 1 NOTIONS FONDAMENTALES:**

- Travail manuel
- Cuissons
- Assaisonnement
- Fonds (bouillons)
- Sauces de base

**Cassette 2 ENTRÉES:**

- Potages
- Hors-d'oeuvre
- Petites entrées
- Oeufs

**Cassette 3 PLATS DE RÉSISTANCE:**

- Sautes rapides
- Sautes et en sauce
- Legumes d'accompagnement

**Cassette 4 PLATS DE RÉSISTANCE:**

- Grillades
- Rôti à la broche au grill et au four
- Legumes d'accompagnement

**Cassette 5 PLATS DE RÉSISTANCE:**

- Rôches, gratins et légumes d'accompagnement

**Cassette 6 DESSERTS:**

- Merringues, pâtisseries
- Tarts, quiches, gâteaux

**COUPON-RÉPONSE**

EN MAJUSCULES, S.V.P.

NOM..... 29\$

PRENOM..... 70\$

TEL.....

ADRESSE..... 4\$

APP.....

VILLE..... PROV.....

CODE POSTAL.....

Je m'inscrit au cours de cuisine vidéo par Henri Bernard

Envoyez-moi le matériel indiqué, la confirmation d'inscription et mon reçu pour fin d'imput en examen de 10 jours. L'institut percevra un dédommagement de 10% pour toute annulation.

Cr-joint mon chèque à l'ordre de l'Institut Culinaire Henri Bernard Inc.

Portez les frais à mon compte

Visa  Mastercard  American Express

Signature.....

INC. 3942, rue Saint-Denis, suite 1, Montréal, Québec H2W 2M2 - Tél.: (514) 843-6481

OU A: Case postale 410 Sainte-Thérèse-de-Blainville, Québec J7E 4J4

Ferme d'enseignement de culture personnelle en art culinaire 74860 LBO CC de la ministre de l'Éducation du Québec

**PRÊTS**

commerciaux seulement sans nantissement.

Rapid Finance Co. Ltd.

342-4488

**GBS**

**GENERAL BEARING SERVICE**

**POUR QUE ÇA ROULE**

Ouvrez le samedi avant-midi 937-7423

2517, Haig (don Hochelaga) 865, boul. Saint-Foy (Longueuil)  
1326, rue Notre-Dame Ouest 1204, boul. Sainte-Cécile  
6849, rue Jarry Est 51, boul. Saint-Jacques  
1822, boul. des Laurentides 51, Laurent (don Saint-Philippe)

**RÉPARATION GRATUITE!**

« Seulement le coût des pièces nécessaires »

**MACHINE À ÉCRIRE**

• Cueillette et livraison • (\$3.00) et + Montréal - Laval - Rive sud

• Électrique • Électronique • Manuelle

Nous demandons des:

machines à écrire (tous les modèles acceptés) pour les réparer et les vérifier complètement et gratuitement.

Travail effectué par nos étudiants-techniciens en stage de perfectionnement.

• Réparation professionnelle! GARANTIE 3 MOIS

Nous avons besoin de tous les modèles de machines.

Confiez-nous la vôtre! Profitez-en et appelez-nous!

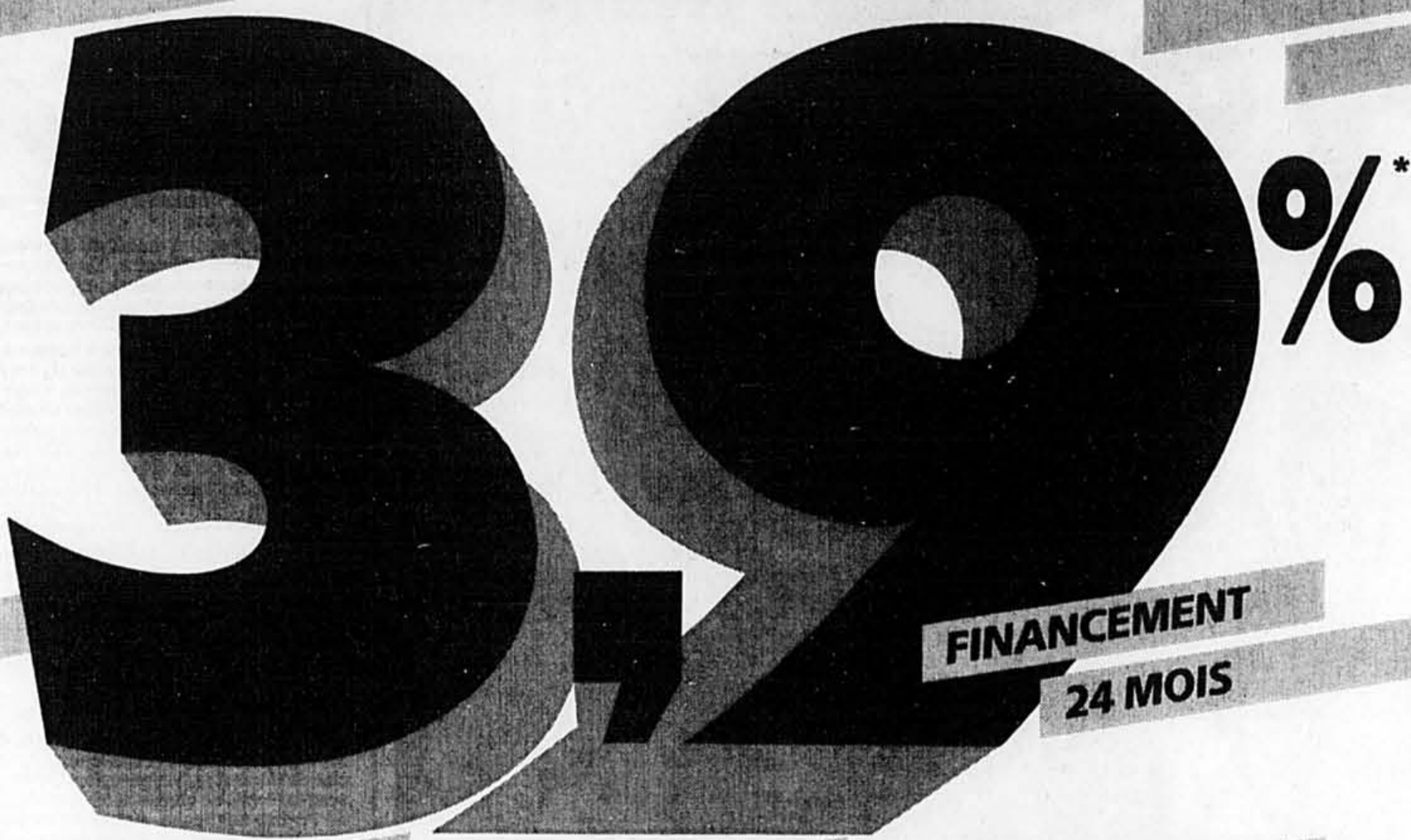
**Centre de Formation**

Technique de machines de bureau

HEURES D'AFFAIRES: Lundi ou vendredi 9 h à 17 h

221 A ouest, boul. Crémazie, Montréal, Québec 383-8330

**CHRYSLER OSE ENCORE!**



**6,9%<sup>36</sup> MOIS**    **7,9%<sup>48</sup> MOIS**    **9,9%<sup>60</sup> MOIS**

**CHRYSLER RÉCIDIVE ET REVIENT ENCORE UNE FOIS AVEC LE PLUS BAS TAUX DE SON HISTOIRE SUR CES MODÈLES 86 ET MÊME 87!**

**LA VOITURE**  
ÉDITION CANADIENNE

DODGE ARIES 86/87 • PLYMOUTH RELIANT 86/87

**CAMIONS DODGE**

**DAKOTA 87**  
DODGE RAM 50 86/87 • PICKUPS LÉGERS DODGE RAM 86/87  
WAGONNETTES RAM 86/87 • FOURGONNETTES RAM 86/87

Pour un temps limité!  
Détails chez les concessionnaires Dodge et Plymouth.



\*Aux acheteurs qualifiés, Chrysler offre, à l'achat des modèles 86 et 87 en promotion et en stock chez les concessionnaires participants, du financement à 3,9% pour le plein montant financé pour la durée totale du contrat, maximum de 24 mois; on peut

se prévaloir d'un contrat de 36 mois à un taux de 6,9% ou de 48 mois à un taux de 7,9% ou de 60 mois à un taux de 9,9% aux mêmes conditions. Détails chez les concessionnaires participants.

**NOTRE SEULE AMBITION,**  **ÊTRE LES MEILLEURS!**

**Sept-îles et Port-Cartier sont privées d'électricité**

Les villes de Sept-Îles et Port-Cartier sur la Côte Nord sont privées d'électricité depuis hier, alors que les températures se situent entre -25 et -30 degrés Celsius. Et, pire, Hydro-Québec ne prévoit rétablir le courant de façon permanente que mercredi!

Le bris d'un transformateur situé au poste Harnaud serait la cause de cette panne majeure. Les autorités municipales ont immédiatement éteint les lumières de rues des deux municipalités, Hydro-Québec ayant partiellement branché ces villes sur le réseau de Haute-Rive, mais de façon sporadique. Ainsi, à toutes les demi-heures Hydro-Québec fait du délestage pour minimiser l'impact de la demande en énergie électrique. On a aussi demandé à toutes les personnes dont les maisons sont équipées de système bi-énergie, de transférer le chauffage sur le second système, l'huile pour la plupart.

La Sécurité municipale de Sept-Îles annonçait hier soir que ses agents effectueraient une surveillance particulière dans les rues de la ville pour protéger les maisons et les commerces et réduire les risques de vol et de vandalisme.

**Une majorité d'Américains se disent guidés par Dieu**

Agence France-Presse  
WASHINGTON

Plus des deux tiers des Américains (69 pour cent) ont été « conduits » ou « guidés » par Dieu lors de prises de décisions et 32 pour cent d'entre eux affirment que Dieu leur a parlé directement, selon un sondage public hier.

Ce sondage a été effectué auprès de 1 013 adultes à travers les États-Unis pour le compte du Réseau chrétien de diffusion (CBN). Le fondateur du CBN, le Rév. Pat Robertson, a indiqué que, sur les conseils de Dieu, il sera candidat à l'investiture du Parti républicain pour l'élection présidentielle de 1988, s'il obtient suffisamment de soutien, notamment financier, d'ici l'automne prochain.

« Le public est peut-être plus ouvert à l'égard d'une personne disant avoir été guidée par Dieu, que la presse ne l'a dit », a estimé M. George Gallup, directeur de la société d'étude d'opinion portant son nom.

**Rectificatif**

Dans ses éditions du 30 novembre et du 1er décembre, LA PRESSE annonçait la mort accidentelle d'un enfant. Cette nouvelle tirée d'un rapport de police et d'une dépêche d'agence, comportait des erreurs.

Le petit André Bernier n'avait pas 9 ans mais 10. Il n'a pas été heurté rue Victoria dans le centre-ville, mais avenue Victoria, dans l'ouest. Il n'a pas été renversé par un camion, mais par une automobile. Nos excuses.

LAVAL	AU NORD	MONTREAL	A L'EST	RIVE-SUD
Automobiles Chrysler de Laval 1058, boul. des Laurentides Laval H6E-8K00 Desmoules Dodge Chrysler 1400, boul. Labelle Laval H6E-1700 Landry Automobile 103, boul. Labadie Laval H6E-0733 Demers Plymouth Chrysler 8550, boul. Dupras Laval H6T-4731	Babin Automobile 1560, rue Lamontagne Montréal H3E-8Z71 Boulevard Dodge Chrysler 230, boul. Desjardins Montréal H3E-7Z71 Automobiles Plymouth Chrysler Laurier 2525, boul. Lamontagne St-Laurent H3E-0500 Pie IX Dodge Chrysler 9350, boul. Pie IX Montréal H2T-8565	A L'OUEST Des Sources Dodge Chrysler 3400, boul. Des Sources Côte-à-Pic H3E-2310 Jarry Dodge Chrysler 2090, boul. St-Joseph Lachine H3T-2Z45 LaSalle Automobile 7035, boul. LaSalle Lachine H3E-7B18 Pointe-Claire Chrysler 335, boul. Brunswick Pointe-Claire H9A-8333	Jean-Talon Dodge Chrysler 4070, rue Jean-Talon ouest Montréal H3T-1A41 Chaplain Dodge Chrysler 3350, rue Wellington Verdun H6T-4B01 Dellard Newman Plymouth Chrysler 8550, boul. Newman Lachine H3E-5000	Touchette Automobile 2175, rue Piquet Montréal H2E-4E91 Automobiles Fougues 15949, rue Sherbrooke est Montréal H4E-3A11 Langue Polka Chrysler 7150, boul. Lanquetot Montréal H2E-5092

Mon concessionnaire Chrysler.

Un  de bon garç!



**CONCOURS INTERNATIONAUX DES VINS ET SPIRITUEUX**

Les vins ayant mérité une médaille d'or seront mis en vente dans les succursales de la Société des alcools du Québec au printemps 1987.

**MÉDAILLES D'OR**

- CLASSE POPULAIRE**  
SEYVAL CARTE D'OR QUÉBEC  
LILY MARLÈNE RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE  
GRAN FEUDO ESPAGNE  
DOMAINE LA GRAVE FRANCE  
VIN DE PAYS DES BOUCHES DU RHÔNE FRANCE  
SEGURA VIUDAS, BRUT RESERVA ESPAGNE
- CLASSE CONNAISSEUR**  
DOPFF GEWURZTRAMINER 1985 FRANCE  
MOSCATO GIALLO DEL FRIULLI VENEZIA GIULA 1985 ITALIE  
CLOS DU BOIS MALSTONE 1982 ÉTATS-UNIS  
CRÉMANT D'ALSACE DE RIESLING BRUT FRANCE
- CLASSE PRESTIGE**  
MEURSAULT PREMIER CRU, GENEVIÈRES 1981 FRANCE  
LINDEMANS LIMESTONE BIDGE, SHIRAZ CABERNET 1984 AUSTRALIE  
CHAMPAGNE BLANC DE BLANCS DE CHARDONNAY BRUT 1981 FRANCE

**MÉDAILLES D'ARGENT**

- CLASSE POPULAIRE**  
«LA PUCELLE» FRANCE  
FOLICHON BLANC ÉLABORÉ AU QUÉBEC  
CUVÉE DES PATRIOTES FRANCE  
CASTELLBLANCH BRUT ZERO ESPAGNE
- CLASSE CONNAISSEUR**  
CLOS DU BOIS, GEWURZTRAMINER 1985 ÉTATS-UNIS  
JOHANNISBERG RIESLING 1985 ÉTATS-UNIS  
GUENOC, CABERNET SAUVIGNON 1982 ÉTATS-UNIS  
SAINTE-ODILE, CRÉMANT D'ALSACE BRUT 1983 FRANCE
- CLASSE PRESTIGE**  
GEWURZTRAMINER GRAND CRU 1985 FRANCE  
CHATEAU SEGONNES, MARGAUX 1983 FRANCE  
CHAMPAGNE DU RÉDEMPTEUR FRANCE  
CHAMPAGNE BRUT ROYAL FRANCE

**MÉDAILLES DE BRONZE**

- CLASSE POPULAIRE**  
PAUL MASSON CLASSIQUE ÉTATS-UNIS  
LE DEMI-LITRE DU MARCHAND ÉLABORÉ AU QUÉBEC  
RENÉ JUNOT FRANCE  
L'ESCALE FRANCE  
ROMEIRA PORTUGAL  
CASTELLBLANCH BRUT EXTRA ESPAGNE
- CLASSE CONNAISSEUR**  
NOZZE D'ORO ITALIE  
BLUE NUN RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE  
JULIENAS FRANCE  
DEINHARD LILA RIESLING BRUT RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE
- CLASSE PRESTIGE**  
LINDEMANS PADTHAWAY, CHARDONNAY 1985 AUSTRALIE  
CHATEAU RAUSAN-SEGLA, MARGAUX 1983 FRANCE  
VOLNAY PREMIER CRU, CLOS DES ANGLÉS 1983 FRANCE

**ÉDITION PAR ORDINATEUR**

Du traitement de textes... à l'édition par ordinateur. La facilité au bout des doigts avec l'ordinateur Macintosh™ Plus

L'ordinateur Macintosh® Plus avec une mémoire interne à un Mo., tourne-disquette à 800 k., nouveau clavier. Plus rapide, plus performant.

**GARANTIE: 12 MOIS**



DE LA CONCEPTION À LA CRÉATION

Si quelqu'un vous offrait de maîtriser le procédé de conception et de création de vos documents en sauvant temps et argent, seriez-vous preneur...?

Nous vous l'offrons...

**LA MAISON DE L'ORDINATEUR**

Depuis 1981

1533 ouest, autoroute Laval (440) H7L 3W3 Tél.: (514) 687-8897

«Macintosh est une marque de commerce de Apple Computer Inc.» Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer Inc.

T Ê T E S D ' A F F I C H E



Guy Pinard

AU GÉNÉRIQUE

**Michel Aubriot**, de l'Hostellerie Les Trois Tilleuls, recevait récemment des mains de **Michel Page**, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le Mérite de la restauration pour la région administrative sud-est et sud-ouest.

Il reste encore quelques jours d'ici au 18 décembre pour voir les oeuvres de **Micheline Deyglun**, **Gabriel Contant**, **Louisa Nicol** et autres à la salle Raymond David de la Maison de Radio-Canada. L'exposition est ouverte de 11 h à 19 h, du lundi au vendredi.

**Ann-Marie Gagné**, directeur des relations publiques du Bonaventure Hilton International, est heureuse d'annoncer que cet établissement a reçu le titre d'hôtel de l'année du Québec (catégorie de 50 chambres et plus). Ce titre lui a été octroyé par la North West Commercial Travellers' Association of Canada.

**Louis Brunel**, président directeur général du Groupe pharmaceutique Focus, recevait récemment de **Jean-Claude Damerval**, directeur général adjoint de SCOA s.a., de France, un chèque de \$14 millions dans le cadre d'un investissement de \$20 millions de SCOA dans Focus.

**Claire Desaulniers**, de l'association *Alternatif*, organise un voyage à Rome pour la Noël, à l'intention des personnes monoparentales, seules ou célibataires. Le départ aura lieu le 21 décembre. Pour informations: (514) 276-2039.

La section montréalaise des Associés canadiens de l'université Ben Gourion sur le Neguez, présidée par **Reuben Croll**, prépare une fête à l'intention de **Paul Ivanier**, président et chef de la direction Ivaco Inc. Le comité organisateur comprendra notamment **Charles Bronfman** et le sénateur **Leo Kolber**. Pour informations: **Philip E. Katz**, (514) 937-8927.

**Gilles Desharnais**, **Julien Gagnon**, **Dan Hangaru**, **Noël Mainy** et **Real Thivierge** formeront le jury du concours de conception architecturale organisé par l'Association québécoise des fabricants d'éléments de maçonnerie de béton Inc, et dont les gagnants seront annoncés le 4 février 1987. Pour informations: **Diane Guérard**, à (514) 463-3485.

**Maria Jean**, présidente nationale de l'Association mondiale des femmes chefs d'entreprises, présentera, ce matin, à 9 h, à l'hôtel Meridien, un colloque consacré à la femme chef d'entreprise face au défi de l'import-export. Pour informations: (514) 661-3298.

**Jacques Finet**, maire de Longueuil, et **Normand Beauchamp**, président et chef de la direction de Radiomutuel, dévoileront les détails de l'*Opération Nez Rouge*, ce matin, à 10 h, à l'hôtel de ville de Longueuil.

**Lise Marchand**, animatrice de *Samedi-jeunes*, procédera au lancement de son disque *Lison, Salut! Bonjour!*, aujourd'hui, à 17 h 30, à l'école Lajoie d'Outremont.

**Guy Corneau**, prononcera une conférence sur l'influence que peut avoir sur la vie d'un homme l'absence (physique ou morale) du père pendant l'enfance. Présentée sous l'égide de «Spirale-Amitié», cette conférence aura lieu au Holiday Inn de la Place Dupuis, ce soir, à 20 h.

L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision dévoilera les noms des émissions et des finalistes en nomination pour les prix Gémeaux demain à 14 h, au 155, rue Notre-Dame est.

L'exposition historique de pièces provenant de prisons canadiennes se termine jeudi, au Centre de détention de Montréal (prison de Bordeaux). Pour informations: (514) 522-7863.

**Jocelyn Tremblay**, président-directeur général de la Société des alcools du Québec, procédera au lancement du premier document de la série *Encyclopédie audiovisuelle des vins et spiritueux* jeudi, à 11 h 30, à l'hôtel Meridien.

**Monique Morval**, du Département de psychologie de l'Université de Montréal, présentera un vidéo sur la prévention du suicide intitulé *17 ans, la vie derrière soi*, jeudi à midi, à l'École de psychoéducation, 750, boulevard Gouin ouest. Le lendemain, à midi, au Pavillon central de l'université, **Michel Bouvier**, de l'université Duke, participera au séminaire de physiologie.



Guy Simoneau est le lauréat du prix Michelle Leman, offert par le Centre de céramique poterie Bonsecours Inc. Il pose en compagnie de la pièce gagnante, «Trilogie II».

**Louise Robic**, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, sera la conférencière lors du prochain déjeuner-causerie du Centre de commerce mondial de Montréal, à midi jeudi, à l'hôtel Quatre-Saisons.

*Précis de Droit des jeunes* (Éditions Yvon Blais), et *Paroles d'adolescents, famille et rôles sexuels* (Éditions Convergence) deux oeuvres de **Renée Joyal**, seront lancées à la Salle des boiseries de l'UQAM jeudi, à 17 h.

L'Association des médecins de langue française du Canada élitait récemment son nouveau bureau de direction. Les élus sont: **François Lamoureux**, président; **Wilhelm B. Pellemans**, vice-président; **Victor Bardagi**, secrétaire; **André Boyer**, trésorier; **Bernard Leduc**, président sortant; **Omer Gagnon**, président du Conseil général; **Grégoire Bégin**, **André H. Dandavino**, **Claude Lambert**, **Jean-Jacques Legaré**, **Jean-Noël Toupin** et **Hubert Wal-lot**, administrateurs.

**Dino Frascarelli**, président du Club Optimiste Sainte-Julie, parrainait récemment le nouveau Club Optimiste Melocheville. Les 41 membres fondateurs, y compris le président **Denis Poirier**, ont été intronisés par **Jacques Boire**, gouverneur du district Centre du Québec.

Le Musée de l'Oratoire propose, jusqu'au 2 février, une exposition de 135 crèches provenant de 45 pays. L'exposition est ouverte tous les jours, de 10 h à 17 h.

**Henri Bergeron** sera le présentateur d'un concert de chants de Noël mettant en vedette le Choeur polyphonique de Montréal, l'organiste **Rachel Laurin** et le ténor **Paul Trepanier**, vendredi à 20 h, en l'église de Saint-Eustache. Pour renseignements: (514) 472-4440.



Trois femmes actives

Marguerite Blais, marraine de la levée de fonds des Petits frères des pauvres, a accueilli avec plaisir les deux co-présidentes de la partie d'huîtres organisée au profit de l'oeuvre, Mmes Andrée Bourassa (à gauche) et Hélène Léger.

La Galerie de l'UQAM propose une exposition des oeuvres de **Pierre Pastriot**, étudiant à la maîtrise en arts plastiques, et de travaux d'étudiants de premier cycle. L'exposition sera ouverte au public du 12 au 21 décembre. Pour informations: (514) 282-6150.

**Gerald Godin**, auteur de *Soirs sans atout*, et **Madeleine Gagnon**, auteur de *L'Infante immémoriale*, publiés aux Éditions Ecrits des forges Table rase, seront à la librairie Hermès vendredi, de 19 h à 21 h.

**Jean L. Freed** rappelle que la galerie Des quatre coins du monde propose jusqu'au 14 décembre une exposition d'art africain, chinois et inuit. Pour informations: (514) 282-9277.

A JEUDI

Féerie de Noël  
59\$\*



Sur les Champs-Élysées de Québec

Le temps des Fêtes. La bonne humeur. Québec sous la neige. Et l'hôtel Le Concorde. Toute la poésie des contes de Noël y est.

Venez passer du bon temps avec nous entre le 19 et le 25 décembre et entre le 1<sup>er</sup> et le 6 janvier 1987 et vous verrez.

Le 24 décembre, par exemple, vous pourrez assister à la Messe de Noël des Artistes célébrée à 20 heures à la Chapelle du Bon Pasteur. Nous vous y mènerons même en traîneau. Un bas du bon vieux temps avec nougats, fruits, noix... vous est même réservé en cette nuit de fête. Et ce n'est que le début de la féerie.

Au cours de toute cette période, notre restaurant rotatif, L'Astral, déploiera des tables qui donneront à vos repas et réveillons, des tons de festins inoubliables.

Enfin, à l'extérieur, Québec sous la neige allumera vos yeux devant tant de beauté.

N'attendez pas pour faire vos réservations. Dès aujourd'hui, appelez, sans frais, directement à l'hôtel: 1-800-463-5256. Au Concorde, ça ne sera pas les Fêtes sans vous.

\*Par chambre, par nuit, pour une occupation jusqu'à quatre personnes. Ce tarif est en vigueur du 19 au 25 décembre 1986 et du 1<sup>er</sup> au 6 janvier 1987. Le stationnement est inclus. Les réservations doivent être faites à l'avance. Le nombre de chambres est limité. L'offre du bas de Noël et de la promenade en traîneau couvre seulement le séjour qui comprend la nuit du 24 décembre.



LOEWS Le Concorde  
L'HOTEL SUR GRANDE ALLEE

Vive la vie! Vive la Compagnie!

UNE PRODUCTIVITÉ PRIMÉE QUI RAPPORTE DES DIVIDENDES RECORDS.

En 1986, le gouvernement canadien a attribué le prestigieux *Prix d'excellence de la productivité* à la London Life. Nous sommes bien sûr heureux d'avoir obtenu ce prix. Nos résultats concrets nous réjouissent toutefois davantage.

Cette année, la London Life prévoit verser 210 \$ millions en dividendes à ses titulaires de polices. C'est là le montant le plus élevé de son histoire et il est une fois encore supérieur à celui de toute autre compagnie d'assurance au Canada. En outre, notre taux d'intérêt sur les dividendes laissés en dépôt s'établira à 10%.

Pas étonnant qu'avec une telle performance, plus de Canadiens choisissent la London Life de préférence à toute autre compagnie d'assurance. Ils savent que des dividendes plus élevés permettent de rentabiliser le montant de la prime par une protection accrue et de profiter d'un rendement bien supérieur aux sommes garanties dans la police. Pouvez-vous vous attendre à moins d'un chef de file?

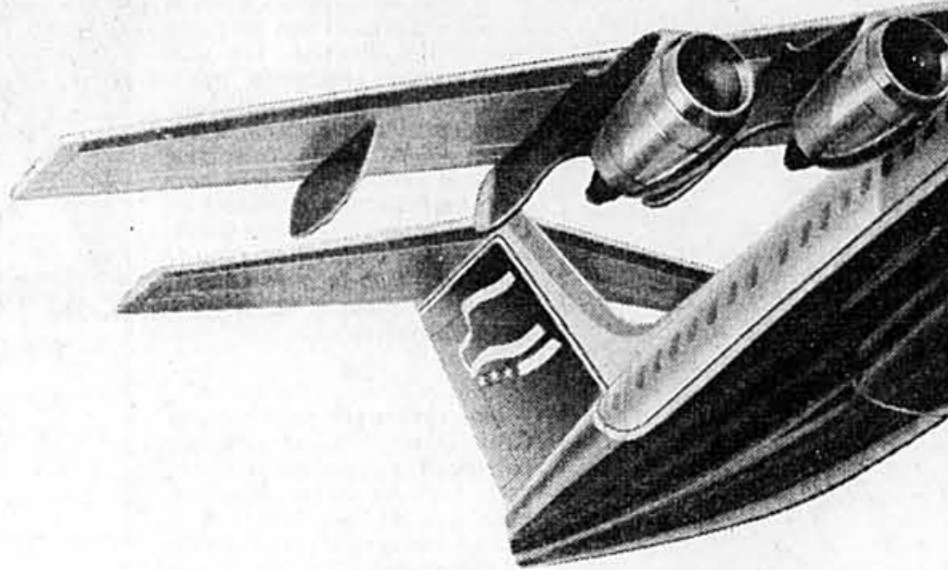
La productivité, ça rapporte.



L'assurance-vie pour mieux vivre.

\* Marques de commerce de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie

# NE MANQUEZ PAS LE SEUL SANS- ESCALE-COINCAGE- TASSAGE-TAPAGE POUR WASHINGTON.



Les supervols Presidential par réactés BAe 146 portent le confort et l'agrément à de nouveaux sommets. Nos nouveaux avions extra-silencieux vous offrent le raffinement de sièges en cuir, un ample dégagement aux jambes et de spacieux compartiments pour vos bagages à main. Nous avons maintenant deux vols quotidiens sans escale sur Washington Dulles, en plus

Washington à partir de **\$160** aller-retour  
Atlanta à partir de **\$214** aller-retour  
Miami/Orlando à partir de **\$256\*** aller-retour.

\*En vigueur jusqu'aux vols du 6 février 1987. Tarifs basés sur l'achat de billets 30 jours d'avance, assujettis à 9% de taxe et aux fluctuations des changes. Pénalités applicables et nombre de sièges limité. Tarifs susceptibles de changer.

de correspondances éclair avec de grandes villes: Atlanta, Detroit, Indianapolis, Miami, Orlando et Sarasota-Bradenton.

Mais nos tarifs restent au bas de l'échelle. Quant au service Presidential, c'est le vrai traitement présidentiel sur toute la ligne.

Pour réserver, adressez-vous à votre agence de voyages ou à Presidential ("XV" dans le Guide officiel), en composant 1-800-257-7700. Prenez un de nos nouveaux réactés BAe 146.

Et offrez-vous le délassement, le dégageant, le contentement sur Presidential.

## PRESIDENTIAL

## Comme celui des autres Hell's Angels, le procès de Louis Lapierre aura lieu à Montréal

Presse Canadienne  
SHERBROOKE

Le juge Paul-M. Gervais, de la Cour supérieure, a ordonné hier le transfert de Sherbrooke à Montréal du procès de Louis Lapierre, qui est inculpé du quintuple meurtre des Hell's Angels du chapitre de Laval le 24 mars 1985 à Lennoxville.

Il s'est ainsi rendu à une requête du procureur de la Couronne, Me René Domingue. La défense, représentée par Me Michel Dusault, ne s'est pas objectée.

Lapierre, âgé de 32 ans et demeurant à Sorel, connaîtra la date de son procès le 5 janvier.

Il a déjà été référé directement devant un jury sans subir d'enquête préliminaire à la suite du

dépôt d'un acte d'accusation privilégié signé par le sous-procureur général du Québec.

Le ministère public a invoqué dans ce cas-ci les mêmes motifs que ceux invoqués dans l'affaire des quatre accusés dont le procès a pris fin la semaine dernière à Montréal.

Il s'agissait de la difficulté de trouver des candidats-jurés dans la région de Sherbrooke, du coût énorme du transport quotidien des inculpés, parce que le vieux palais de justice de Sherbrooke n'est pas fonctionnel pour une telle cause et de ce que la plupart des témoins viennent de la région de Montréal.

Lapierre a été appréhendé le 6 octobre à son arrivée à l'aéroport d'Amsterdam en provenance d'Espagne.

## Acquittés d'un vol d'obligations après 13 ans

Après deux jours de délibérations un jury d'Assises, composé de neuf hommes et trois femmes, a acquitté le bijoutier Donald Côté et son co-accusé Gérard Vézina à qui on reprochait d'avoir tenté de frustrer la Banque de Montréal de \$975 000 en obligations en 1973.

Cette décision vient 13 ans après le crime présumé parce qu'au terme d'un premier procès qui avait duré un an, de 1977 à 1978, les avocats de part et d'autre en avaient appelé d'un verdict d'acquiescement partiel invoquant des irrégularités commises par le juge et le jury d'alors.

Les deux hommes étaient accusés d'avoir comploté et tenté de voler les obligations. Ils répondaient aussi à une accusation de recel.

Cette histoire remonte à oc-

tobre 1973. Au début du mois, un sac d'obligations en provenance de Philadelphie est transporté au siège social de la Banque Royale à Montréal, Place d'Armes. Deux individus devaient se présenter à la banque pour faire transférer ces obligations dans une banque à Zurich, en Suisse.

Avant que ce transfert ne soit exécuté toutefois, la banque devait apprendre qu'il s'agissait d'obligations volées.

La Couronne avait fait valoir qu'avant l'arrivée des obligations, Donald Côté, le deuxième accusé dans cette histoire, avait cherché à savoir par l'intermédiaire d'un des ses amis si des acheteurs seraient intéressés aux obligations. Cet ami devait également finir par témoigner pour la poursuite. Vézina, selon ce que la Couronne avait tenté de prouver, avait agi en tant que courrier.



ESCORT 87

### L'AVANTAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Les principales caractéristiques de série des Escort FS 1987 comprennent: • Traction avant • Direction à crémaillère • Sièges baquet à dossier bas inclinable • Batterie sans entretien à rendement élevé • Suspension indépendante aux quatre roues avec barre stabilisatrice à l'avant • Freins assistés à disque à l'avant et à tambour à l'arrière • Pneus radiaux acier toutes saisons • Phares à halogène • Moteur 4 cylindres de 1,9 litre à injection électronique de carburant (EF1) • Allumage électronique • Lumière de frein arrière montée haut • Groupe insonorisation de grand luxe.

### L'AVANTAGE DE L'ÉCONOMIE D'ESSENCE

6,2 L/100 km 46 m/gal

Selon les méthodes de test approuvées par TransportsCanada pour les modèles Escort Pony et Lynx FS 1986 avec équipement de série.

### L'AVANTAGE DE LA PROTECTION «KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ»

- 3 ans sans limite de kilométrage sur le rouage d'entraînement.
- Une protection de choix de 3 ans, sans limite de kilométrage, couvre une liste exhaustive de pièces importantes, les frais de remorquage et l'assistance-transport.
- La garantie Duragarde de 5 ans, sans limite de kilométrage, contre les perforations causées par la corrosion.

## L'avantage du Tapis Rouge à Montréal

### L'AVANTAGE DE LA LOCATION

Pour aussi peu que

169\$ par mois.

Offert par Crédit Ford du Canada Limitée selon le programme de location «Tapis Rouge». Tarif basé sur le prix de vente suggéré par le fabricant pour une Escort FS 1987 avec un bail forfaitaire de 48 mois. Transport, taxes, assurances et immatriculation en sus. Le concessionnaire peut louer pour moins. Tous les détails chez les concessionnaires participants.

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES FORD DE MONTRÉAL INC.

ACTION FORD MONTREAL 731-8271	AVENUE FORD ROXBORO 685-1330	CASCADE FORD VERDUN, LASALLE 766-8521	MONTMORENCY FORD BROSSARD 678-9940	CHARTRAND FORD LAVAL 382-4020
CHOMEDEY FORD LAVAL 688-9200	JACQUES OLIVIER FORD ST-HUBERT 445-3673	<b>Ford</b> LOCATION	La solution simple aux problèmes de transport	FORTIER AUTOMOBILES ANJOU 353-9821
LACHINE FORD LACHINE 637-5811	LE SALON FORD ST-LAURENT 332-3850	BOISVERT AUTO BOUCHERVILLE 655-1301	MONT-ROYAL FORD MONTREAL 526-9111	VERSAILLES FORD ST-LÉONARD 376-8180

LA QUALITÉ CHEZ FORD PASSE AVANT TOUT

## Réparateurs de transmissions condamnés

Presse Canadienne

L'Office de la protection du consommateur a annoncé hier avoir obtenu des condamnations contre deux réparateurs de transmissions automatiques dans le cadre d'une opération auto-témoin.

La firme Scomar Transmissions Ltée, faisant affaire sous le nom de « Monsieur Transmission », a Ville LaSalle, a été condamnée à des amendes totalisant \$1 750. Le garagiste s'était contenté de recouvrir la transmission d'une couche de peinture et avait exigé \$129 pour une réparation non effectuée. Il a aussi été condamné pour avoir omis de fournir une évaluation écrite et présenté une facture non conforme à l'enquêteur de l'OPC qui s'était fait passer pour un consommateur ordinaire.

La firme « AA Transmission West Island », de Montréal, a, elle, été condamnée à \$2 500 d'amendes pour avoir changé inutilement une transmission, au coût de \$626, avoir omis de fournir une évaluation et avoir présenté une facture non conforme.

## Tué à coups de marteau

Presse Canadienne  
QUÉBEC

L'autopsie pratiquée hier, sur le corps de M. Rémy Drouin, 61 ans, de Québec, a démontré que le sexagénaire a péri, après avoir reçu de 5 à 10 coups de marteau à la tête, dans la nuit de vendredi à samedi. Aucune autre trace de violence n'a été découverte sur le cadavre.

« Le pathologiste Richard Authier a fait l'autopsie et il ne peut être plus précis sur l'heure de la mort de M. Rémy Drouin », a commenté un relationniste de la Sûreté municipale de Québec, l'agent Richard Marcoux.

« Le docteur situe le décès entre 22 h 00 vendredi soir et 8 h 00 samedi matin. En ce qui concerne le nombre de coups de marteau, ce serait entre 5 et 10, compte tenu du fait que quelques coups ont pu être donnés à répétition, au même endroit ».

La victime a été découverte samedi soir, à 17 h 45, par une amie de passage, M. Drouin était immobile sur le plancher de la salle à manger, il y avait du sang dans la pièce, et le marteau qui a servi d'arme à l'agresseur, a été retrouvé sur les lieux.

# Quatre conseillers sur six ayant démissionné, la ville de Chambly ne peut plus s'administrer

La Commission municipale du Québec a désigné le commissaire Desbiens pour superviser l'administration de la municipalité de 13 000 personnes

PIERRE BELLEMARE

■ Coup de théâtre hier matin à l'hôtel de ville de Chambly : quatre des six conseillers ont remis leur démission au maire Jean Tanguay.

Quelques heures plus tard, le président de la Commission municipale du Québec, le juge Richard Beaulieu, désignait le commissaire Guy Desbiens pour superviser l'administration courante de cette municipalité de quelque 13 000 habitants.

## Elections partielles?

Entre-temps, le ministre des Affaires municipales, André Bourbeau, recevait un appel du maire Tanguay qui lui a suggéré de tenir, vers le 22 février, des élections partielles dans les quatre districts maintenant sans conseiller.

Les quatre démissionnaires sont Marie Marthe Dubé, Jean-Paul Grégoire, Lionel Benoit et Gérard Mongeau. Dans sa lettre de démission, le conseiller Benoit évoque « l'irresponsabilité administrative personnelle du maire Tanguay et le manque généralisé d'informations orchestré par lui ». Une conférence de presse, prévue pour aujourd'hui, devrait en faire savoir davantage sur les motifs de cette démission massive.

Un démissionnaire a simplement fait savoir que ces démissions sont reliées à l'enquête menée, ces dernières semaines, par la Sûreté du Québec sur de présumés abus de pouvoir dont se seraient rendus coupables certains fonctionnaires de la ville.

## Conseil municipal paralysé

Normalement, les prochaines élections municipales à Chambly doivent avoir lieu en novembre 1987, mais les récents événements nécessitent des élections partielles, dont le ministre Bourbeau fixera bientôt la date.

« Car le conseil, qui n'a pas quorum depuis hier, n'existe plus en pratique. Il nous est impossible actuellement de convoquer une assemblée régulière, tant que les quatre démissionnaires ne seront pas remplacés », soutient le maire Tanguay.

À ceux-ci, le maire reproche d'avoir choisi la voie de la facilité, « au lieu d'affronter la tempête qui secoue Chambly. Je m'explique mal leur attitude. S'il y a eu effectivement lacunes administratives, ils auraient pu faire preuve de vigilance et contribuer à redresser éventuellement la situation », laisse tomber M. Tanguay, avec un peu d'amertume.

Le conseil maintenant paralysé devait adopter le budget de l'année 1987 à sa séance de mardi de la semaine prochaine. « Compte tenu des circonstances, je m'attends à ce que le budget 1987, moyennant quelques réajustements, soit calqué sur celui de l'année en cours, qui est d'environ \$7,5 millions. Fort probablement, le taux de la taxe foncière sera inchangé », affirme le maire Tanguay.

## L'enquête de la SQ

Cependant, toutes les décisions administratives prises par le maire et les deux seuls conseillers, toujours en poste, devront obligatoirement être entérinées par le commissaire Desbiens.

C'est ce qui a fait dire à un fonctionnaire des Affaires municipales que la présente situation s'apparente drôlement à une « tutelle déguisée ».

D'autant plus que le conseil municipal de Chambly a suspendu, à sa dernière séance du 27 novembre, son directeur général et trésorier, M. Jacques Vézina, ainsi que son directeur adjoint du Service de la récréation, M. Edouard Bissonnette.

Leur suspension sans solde, adoptée à l'unanimité du conseil, s'appliquera tant et aussi longtemps que ne sera pas complétée cette fameuse enquête, que poursuit toujours l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec.

La veille de ces suspensions, le 26 novembre dernier, une trentaine de policiers, sous la direction de l'agent Robert Primeau, ont procédé à plusieurs perquisitions, notamment au domicile des deux fonctionnaires Vézina et Bissonnette, dans divers locaux de l'hôtel de ville et auprès de trois courtiers d'assurances.

Le mandat de la SQ stipule que les fonctionnaires concernés auraient usé d'abus de confiance dans l'exercice de leur fonction, ce qui contreviendrait à l'article 111 du Code criminel.

## Commission d'enquête

Cependant, le conseil a aussi résolu, le mois dernier, d'instituer sa propre commission d'enquête, formée d'élus municipaux, avec l'assistance de l'étude d'avocats Déglise, Paquin et Moreau.

Mais voilà que deux des trois conseillers composant cette commission d'enquête, soit Mme Dubé et M. Grégoire, sont du nombre des démissionnaires. De ce fait, la commission devient impuissante.

Parmi les dossiers urgents qui

réclameraient une décision rapide du conseil, on parle du projet de l'assainissement des eaux et aussi d'un nouveau règlement de zonage sur le périmètre d'un édi-

fice de 90 logements.

Mais l'administration « restant » du maire Tanguay semble trop débordée, depuis hier, pour consacrer du temps à des dossiers

spécifiques. Comme le confiait un fonctionnaire de Chambly : « On fonctionne 24 heures par 24 heures. Il ne faudrait pas nous en demander plus que ça ».



**DES FUITES AU SOUS-SOL?**  
Injection de résine epoxy dans les FISSURES  
Travaux effectués de l'intérieur

**AKTON INJECTION INC.**  
Spécialistes en réparation de béton  
Travail durant toute l'année  
694-6622  
875-9319 (MTL)  
**ESTIMATION GRATUITE**

## COURS DE RATTRAPAGE EN MATHÉMATIQUES

### OBJECTIF:

1. Aider les étudiants qui éprouvent en ce moment des difficultés en mathématiques.
2. Suivre semaine après semaine tout étudiant que les parents ne peuvent aider.
3. Établir ou rétablir des bases en mathématiques en faisant réviser en un minimum de temps les programmes déjà vus.

### NIVEAUX DE RATTRAPAGE:

- Élèves de 6<sup>e</sup> année (préparation spéciale aux examens d'entrée en Secondaire I).
- Étudiants du secondaire (Sec. I à Sec. V).
- Préparation intensive aux examens officiels du secondaire IV et V.
- Au niveau du collégial I et II: maths 101, 103, 105, 203.

### PARTICULARITÉS:

- Cours donnés par professeurs spécialisés habitués au rattrapage scolaire.
- Cours donnés le samedi — Cours donnés par petits groupes — Prix abordables.

### INSCRIPTIONS IMMÉDIATES

Pour renseignements: 937-5993

Permis MEQ749754

# Le service WATS de Bell, une raison payante de passer ses grandes journées au téléphone.



« Pour une entreprise étroitement liée au monde de l'imprimerie et, par extension, à tout le domaine des communications, le téléphone est un outil de première importance.

« Les délais serrés, les multiples confirmations, vérifications et contre-vérifications exigent un service à la clientèle de premier ordre. Lorsque, de plus, cette clientèle est répartie sur un territoire géographique étendu, et que votre propre entreprise possède des bureaux à Montréal, Québec et Toronto, il devient nécessaire de faire circuler continuellement un flot important d'informations. Les lignes WATS\* sont alors la solution tout indiquée.

« L'utilisation de lignes WATS en fonction de territoires à couvrir permet d'effectuer plus d'appels pour chaque dollar. En d'autres mots, d'être plus efficace. »

**Jacques Denault**, Vice-président  
Litho Acme Inc.

Pour obtenir plus de renseignements sur le service WATS de Bell Canada, composez sans frais le 1 800 361-3050.

L'efficacité passe par Bell<sup>MC</sup>

**Bell**

Membre du réseau national  
Telecom Canada

vous propose le choix des

**Chomedey  
Ford**  
**FINANCEMENT  
SPÉCIAL**

**4 étoiles**

**SUR ESCORT 86  
TEMPO 86-87  
RANGER 86-87**

**22%**

**12 à 24 MOIS**

**66%**

**37 à 48 MOIS**

**44%**

**25 à 36 MOIS**

**88%**

**49 à 60 MOIS**

\*OFFRE DURÉE LIMITÉE  
— MAXIMUM 10000\$  
en inventaire seulement. Sujet à approbation de crédit.

**c'est  
en plein  
ça**

le prix  
le service  
la satisfaction

**Chomedey**

**Ford**

2455 Boul. Labelle - Laval 688-9200  
(Au sud de l'Autoroute 440)

**Québec devrait obliger les pourvoyeurs à prévenir les pêcheurs des dangers**

Presse Canadienne  
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec devrait obliger tous les pour-

voyeurs à indiquer d'une façon suffisamment claire à tous les pêcheurs les dangers situés sur leur territoire.

Tel est la recommandation à la-

quelle en est venu le coroner Marc-André Boulianne à la suite de l'enquête qu'il a tenu les 4, 5 et 6 novembre dernier sur la mort de M. Simon Dompierre.

**HEMSLEYS**

**juge le moment opportun de vous offrir la Pulsar à 20% de rabais.**

**H**emsleys fait tout en sorte pour que vous puissiez passer le meilleur temps qui soit, en cette période du temps des Fêtes. En vous présentant sa collection Pulsar, Hemsleys veut vous faire connaître l'un des grands pionniers de notre temps. Prisées pour leur excellence, ces fabuleuses montres sauront combler les plus exigeants et leurs prix vous emballeront.

**UN NOËL QUI RESTERA À JAMAIS GRAVE DANS SA MÉMOIRE.**  
Une fois le matin de Noël venu il découvrira, à sa grande joie, le cadeau tant espéré. Cette montre de forme arrondie dont le cadran est encerclé d'un élégant boîtier plaqué or. Elle porte de part et d'autre une très belle courroie en cuir souple tan. Cette Pulsar à mouvement au quartz ne nécessitera en aucun temps d'être remontée, mais plutôt montrée. Ordinairement 190\$, en fête à **152\$**

Et elle sera tout simplement aux anges en recevant la version plus féminine de cette classique du genre. Tous les regards se tourneront vers elle, assurément. Ordinairement 150\$, en fête à **120\$**

**SES YEUX BRILLENT D'UN ÉCLAT TEL...**  
Que je sens au plus profond de moi-même que rien n'aurait pu lui faire tant plaisir.

Montre Pulsar d'un octogone parfait, avec mouvement au quartz absolument très cela. Le cadran deux tons et le boîtier plaqué or brillent par leur magnificence. Son bracelet en filet plaqué or est d'une telle flexibilité qu'il épousera parfaitement la forme de son poignet. Ordinairement 260\$, en fête à **208\$**

**POUR LA PERSONNE QUI A BEAUCOUP D'INITIATIVE...**  
Sans pour autant mettre de côté ses activités sportives. Voici une Pulsar tout de noir vêtue et dotée d'un mouvement au quartz d'une extrême précision. Avec calendrier bilingue à réglage instantané, elle demeure étanche jusqu'à une profondeur de 50 mètres (165 pieds). Ses aiguilles et ses bâtonnets lumineux en feront un cadeau encore plus remarqué à Noël. Ordinairement 135\$, en fête à **108\$**

**UNE DES MERVEILLES DE NOTRE TEMPS.**  
L'heure est à la fête. Pour lui, un boîtier carré plaqué or poli à la perfection. Avec un cadran blanc classique bordée de vert olive. Et pour parfaire l'unicité de cette éclatante montre Pulsar, une courroie en cuir souple de ton vert avec surpiqures de ton gris assorti. Ordinairement 180\$, en fête à **144\$**

Et pour elle, une Pulsar d'une aussi grande précision aux teintes toutes aussi distinctives, mais interprétée de manière plus féminine. Sa courroie d'un vert olive est de cuir souple et ne comporte aucune surpiqure visible, du moins à l'œil nu. Ordinairement 150\$, en fête à **120\$**

**HEMSLEYS**

Centre-ville

660, rue Sainte-Catherine Ouest coin Université, 866-3706.

Livraison gratuite dans Montréal. Emballage-cadeau gratuit. Commandes téléphoniques et cartes de crédit acceptées. À compter de demain, nous serons ouverts de 9h30 à 21h du lundi au samedi, pour la période des Fêtes.

**On ne se sent jamais seul, mais en sécurité avec ARGUS**

OFFREZ-LE POUR NOËL!

**Offrez-leur cette tranquillité d'esprit pour moins de 85¢ par jour.**

Vous aimez vos parents et vous voulez le prouver d'une façon spéciale en ce Noël 1986? Vous voulez les voir heureux le plus longtemps possible et vous respectez leur désir d'autonomie?

**La sécurité au bout des doigts**

ARGUS, c'est la technologie au service des aînés. Facile à utiliser, économique, fiable et efficace, ARGUS assure une sécurité personnelle. Sous forme de bracelet ou de pendentif, ce petit transmetteur est relié à une centrale téléphonique de réponses, ce qui permet à la personne abonnée de recevoir de l'aide à domicile, et ce, dans un minimum de temps.

Nul besoin de composer un numéro de téléphone, une simple pression du doigt suffit pour mettre l'abonné(e) en contact avec un personnel qualifié toujours à l'écoute.

Dès qu'un signal est transmis, un appel se fait automatiquement au centre de réponses. ARGUS possède tous les renseignements nécessaires pour porter secours et assurer un service individuel à chacun de ses abonnés.

**Seulement quelques sous par jour**

Il n'en coûte que 25 \$ par mois pour assurer une protection constante de 24 heures sur 24, même en cas de panne d'électricité. Un système d'auto-vérification permet également de constater le bon fonctionnement des appareils.

Offrez-leur donc cette tranquillité d'esprit 24 heures sur 24.

Appelez dès aujourd'hui entre 9h et 21h OU postez le coupon complété.

**845-0171**

ARGUS, le système de sécurité personnalisé

Compléter et poster à: A.C.A.Q. (ARGUS)  
65, rue Sherbrooke Est  
Bureau 110, Montréal H2X 1C4

Oui, je désire obtenir de plus amples informations. Veuillez me contacter immédiatement.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Tél: (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Oui, je veux offrir le système ARGUS à:

M.  Mme  \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

1 MOIS: 25 \$  3 MOIS: 70 \$ Frais d'inscription de 15 \$.

6 MOIS: 135 \$  1 AN: 260 \$

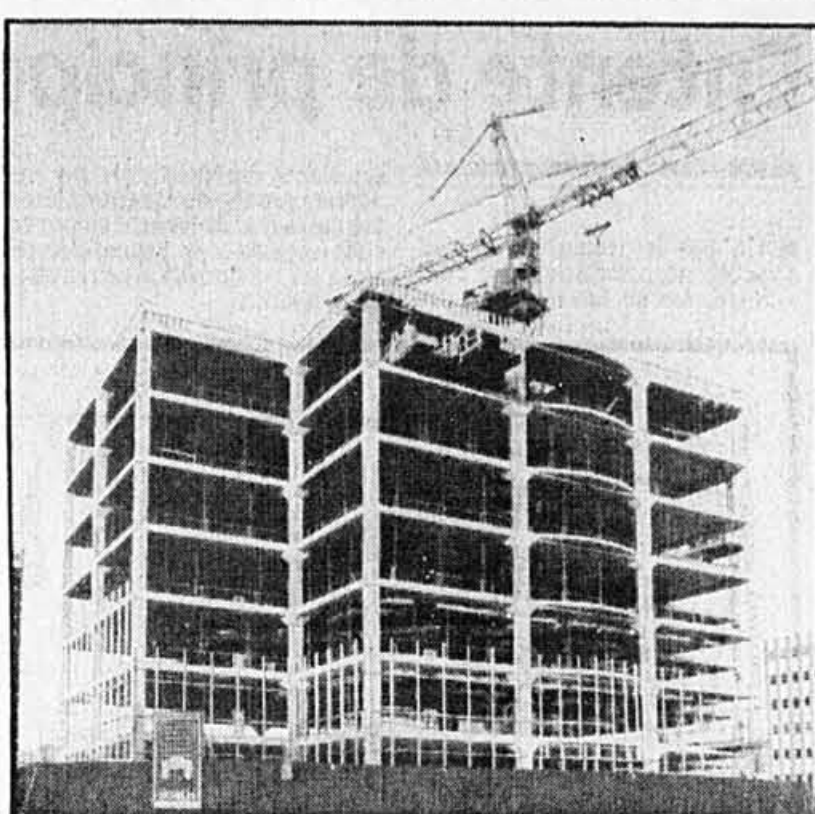
Je vous envoie cette somme par chèque ou mandat-poste ci-joint à l'ordre de l'Association des Centres d'Accueil du Québec.

Veuillez faire porter cette somme au compte de ma carte  Visa  MasterCard

N°: \_\_\_\_\_ Date d'échéance: \_\_\_\_\_

Titulaire de la carte: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_



La construction à Longueuil bourdonne d'activités puisque l'on y construit de nouvelles tours, représentant des investissements globaux de \$31 millions. Le complexe L'Estuaire (à gauche) abritera 12

étages de condominiums; le Bienville III (au centre) accueillera des bureaux sur huit étages; et Le Saint-Charles (à droite) des bureaux en condominium sur sept étages.

PHOTOS JEAN-YVES LETOURNEAU

## De nouvelles tours, au coût de \$31 millions, changent le panorama de Longueuil

\$2,5 millions seront consacrés au remodelage de la station de métro dont de nouvelles voies d'accès

PIERRE BELLEMARE

■ Ça bourdonne d'activités autour de la station de métro de Longueuil où trois nouvelles tours d'habitation sont en construction. Cela représente des investissements de \$31 millions.

En 1987, la Société de transport de la Rive-Sud ajoutera à ce remue-ménage, puisqu'elle consacrera \$2,5 millions, dont \$500 000 proviennent du gouvernement québécois, au réaménagement du terminus du métro.

Le président de la STRSM, M. Georges Molini, a indiqué que la société entend remodeler toutes les voies d'accès menant au métro, pour le bénéfice tant des automobilistes que celui des chauffeurs d'autobus.

Ces dépenses de \$2,5 millions, apparaissant dans le plan triennal d'immobilisations de la STRSM, ont été approuvées la semaine dernière et les travaux devraient commencer dès après la période des Fêtes.

### Trois nouvelles tours

Entre-temps, la construction suit son cours normal sur le chantier des trois nouvelles tours, dont deux surplombent les eaux du Saint-Laurent.

Le complexe L'Estuaire, un projet de \$12 millions, abritera sur douze étages 96 condominiums de luxe. Au rez-de-chaussée, 25 000 pieds carrés de surface commerciale seront disponibles en décembre 1987. Les Immeubles Estuaire ont aussi prévu deux autres phases à ce grand ensemble immobilier, dont les détails seront connus plus tard.

Le complexe Bienville, phase III, dont le promoteur est Première Québec Corporation, complète de son côté un immeuble à bureaux de huit étages, au coût de \$7 millions; sa superficie est de 70 000 pieds carrés. Les deux premiers édifices à bureaux ont été construits en 1975 et 1980. Le troisième sera terminé en décembre 1987.

Enfin, un premier immeuble de sept étages du complexe Saint-Charles, relié éventuellement à une deuxième tour qu'on construira plus tard, est actuellement en construction. Comme les deux autres, cette tour sera habitable en décembre 1987.

Son promoteur, Cérec Inc., qui investit \$12 millions dans cette première phase, comptera sur une superficie de 127 500 pieds carrés pour des bureaux en condo.

Cette tour est adjacente à l'édifice Montval qui regroupe plusieurs directions gouvernementales, dont l'OPDQ et l'Industrie et Commerce, ainsi que le Palais de Justice de Longueuil.

Cependant, l'espace occupé par le ministère de la Justice sera libérée en 1987, au moment où le nouveau Palais de Justice ouvrira ses portes, à l'intersection des boulevard Jacques-Cartier et Roland-Therrien.

Ainsi, la place Charles-Lemoyne (ou place du Métro) subira plusieurs transformations au cours des prochains mois, sur une bonne partie de ses 25 hectares à l'ombre du pont Jacques-Cartier.

# Le Service 800 de Bell, une raison payante de passer ses grandes journées au téléphone

«Organiser la distribution au détail des pièces et accessoires de motocyclettes partout au Québec à partir d'un bureau situé à Montréal, cela veut dire faire souvent appel à l'interurbain.

«Pour nos clients, le Service 800 est une façon facile d'entrer en contact avec nous. De plus, il est sans frais pour celui qui appelle. Pour nous, cela signifie des demandes de renseignements et des commandes plus nombreuses, en même temps qu'un service plus efficace.

«En d'autres mots, le Service 800 contribue à la croissance de notre chiffre d'affaires.»

Raymond Gref, Président Moto internationale Inc.

Pour obtenir plus de renseignements sur le Service 800 de Bell Canada, composez sans frais le 1 800 361-3050.



L'efficacité passe par Bell<sup>MC</sup>

**Bell**

Member du réseau national Telecom Canada

# Entente de principe entre Laval et ses employés de bureau

**JEAN-PAUL CHARBONNEAU**

■ Un pas important a été fait dans les négociations entre l'administration de Laval et l'un des

syndicats représentant un important groupe de fonctionnaires. Les employés de bureau seront en effet appelés à se prononcer demain sur les dernières offres de la municipalité.

Durant les négociations intensives qui ont pris fin un peu après minuit et trente samedi matin, les négociateurs patronaux, dirigés par le maire, Claude Lefebvre, et ceux de la partie syndicale en

sont venus à une entente de principe.

La présidente du syndicat des employés de bureau, Mme Jacqueline Vachon, a déclaré, hier après-midi, que les membres du Syndicat canadien de la Fonction publique de Laval étaient convoqués en assemblée générale à 17 h 30 demain au Centre des congrès de Laval. Cette unité syndicale regroupe 1 600 membres, dont environ 800 sont touchés par cette entente de principe.

« Un seul point est actuelle-

ment à l'ordre du jour : vote sur les dernières offres patronales », a souligné Mme Vachon qui a catégoriquement refusé d'en dire plus.

Les employés de bureau de l'hôtel de ville ont sans aucun doute été informés d'une partie du contenu de l'entente de principe car, hier, tous avaient de nouveau endossé leurs vêtements ordinaires ; ils avaient aussi retrouvé le sourire.

Du côté des cols bleus, même si

aucun déblocage n'a été signalé au cours des derniers jours, il est possible que les pourparlers reprennent au cours des prochaines heures.

Les dirigeants syndicaux auraient en effet manifesté le désir de rencontrer le maire afin de poursuivre les négociations pour le renouvellement de leur convention collective de travail. M. Lefebvre aimerait bien en arriver à une entente avec ses employés au cours des prochains jours.

# 24 condominiums dans un ancien garage d'Outremont

**FLORIAN BERNARD**

■ L'administration municipale d'Outremont a autorisé la transformation d'un ancien garage de cinq étages, de l'avenue Bernard, près de Bloomfield, en un édifice de 24 condominiums, avec des aires de bureaux et de commerces. Il s'agit d'un projet de \$7 millions.

C'est la compagnie S.D.T. Chimo (1985) Inc. qui réalisera le projet. L'ancien garage, construit en 1924, s'appellera désormais le « Clos Saint-Bernard ». Outre ses condominiums, il comprendra 18 000 pieds carrés de bureaux modernes et 11 000 pieds carrés d'espaces commerciaux. Les espaces résidentiels occuperont les derniers étages de l'immeuble.

De conception européenne,

l'immeuble conservera ses éléments architecturaux, en respectant le caractère propre du quartier.

Les travaux qui ont débuté il y

a quelques semaines se poursuivront jusqu'au printemps. Les dirigeants de la compagnie prévoient inaugurer l'ensemble le 30 avril prochain.

# Squatter évincé après 35 ans

Presse Canadienne

MEDICINE HAT, ALBERTA

■ La ville de Medicine Hat, en Alberta, a décidé d'évincer M. Ronald Mund du site qu'il occupe illégalement depuis 35 ans.

Le squatter de 58 ans vivait dans des baraques délabrées, sur un terrain mal entretenu, en compagnie de trois chiens et de nombreux chats errants. On lui a

dit de ramasser ses choses et, de s'en aller. Ce qui restera sera envoyé au dépôt.

Sans argent pour se trouver un logement décent, M. Mund a affirmé qu'il ne lui restait qu'une solution : vivre dans son auto, une Valiant d'un âge certain, déjà encombrée de piles de boîtes, de cahiers et de journaux.

Le squatter accuse la ville de destruction délibérée et de vandalisme.



**ESPECE EN VOIE DE DISPARITION**

**TEMPUS FLIGIT CONDO FLIGIT**

Le temps s'envole, et voilà que disparaissent les dernières résidences disponibles au Sanctuaire du Mont-Royal. Irremédiablement. Le projet de condominiums qui a connu le plus de succès au Canada en connaîtra donc jusqu'à la fin. Parce que les gens qui recherchent une habitation à la hauteur de leurs goûts savent où la trouver.

A l'abri des bruits de la ville, mais au coeur de la vie urbaine. Nichée sur le flanc de la montagne et inondée de soleil. Avec des surfaces habitables immenses, qui peuvent être aménagées au gré de votre imagination.

Le Sanctuaire du Mont-Royal: un nouveau mode de vie, un nouveau bien-être, à découvrir... avant qu'il ne disparaisse!

**le sanctuaire**  
du mont-royal

Accédez à un nouveau mode de vie

**DERNIERE PHASE... DERNIERE CHANCE!**

CONDOMINIUMS PRIVILEGIÉS EN BORDURE OUEST D'OUTREMONT, 6100, CHEMIN DEACON, MONTRÉAL (514) 738-6000. DU LUNDI AU VENDREDI: 10 h à 18 h. 1 ch. à coucher: 1,035 pi car. + \$152,000 + /2 ch. à coucher: 1,414 pi car. + \$208,000 + /3 ch. à coucher: 1,920 pi car. + \$304,000 + Penthouses: 2,910 pi car. + \$576,000 + (SECON DISPONIBILITE)

## GRANDE VENTE DE NOËL

**Polaroid**

**Appareil photo Spectra**

- mise au point automatique
- flash incorporé
- qualité superbe

**189\$**

**Polaroid Sun 660**

- mise au point automatique
- flash incorporé
- avec 2 films

**79\$**

**Kodak**

**Carousel 4600**

- mise au point automatique
- telecommande
- lentille Kodak 102 mm, F2.8
- chargeur 140 diapositives et lampe incluse
- rabais de 15\$ de KODAK

**359\$**

**SUNPAK**

**Flash dédicacé modèle 433 D**

- TTL avec la plupart des appareils photo
- automatique jusqu'à 60 pieds
- tête inclinable et pivotante
- grand stock d'accessoires

**119\$** (MINOLTA TTL 149\$)

Autre modèle de flash SUNPAK disponible.

**Omega**

**Agrandisseur couleur modèle C-760 XL**

- tête couleur
- agrandissement jusqu'à 16 x 20
- réglage de perspective
- nitration jusqu'à 200
- negatifs jusqu'à 6 x 7
- chassis extra-long

**539\$**

**Lampe vidéo**

modèle 3000

- lampe de 300 watts
- fonctionnement sur AC
- verre protecteur
- tête inclinable
- construction solide

**119\$<sup>95</sup>**

**MINOLTA**

**MAXXUM 7000**

- modèles multiprogrammes
- mise au point automatique
- enrouleur incorporé
- programme grand angle
- sélection automatique multiprogramme
- 50 mm F1.7 AF

**459\$** avec l'étui

**MINOLTA**

**Jumelles 7 x 35 EW**

Construction robuste qualité excellente. Garantie 25 ans

**119\$** avec étui

**Objectifs MINOLTA**

MAXXUM AF 28 mm F2.8	149\$
MAXXUM AF 28-85 mm F3.5-4.5 zoom	349\$
MAXXUM AF 28-135 mm F4-4.5 zoom	599\$
MAXXUM AF 35-70 mm F4 zoom	199\$
MAXXUM AF 70-210 mm F4 zoom	289\$

Camscoptes vidéo et accessoires également en vente  
Plusieurs autres spéciaux en magasin  
56 ans d'expérience dans la photographie

**CAMÉRAS SIMON INC.**  
11, RUE ST-ANTOINE OUEST Location Échange 861-5401  
Ouverture jusqu'à 21 heures du 11 au 23 décembre • Samedi 9-17 h. • Commandes téléphoniques acceptées

# PME

## LE MAGAZINE PME

Spécifiquement conçu et développé pour vous, gens d'affaires.

Véritable "bible de l'entrepreneurship"

Vous pourrez y puiser rapidement toutes les informations nécessaires au progrès de vos entreprises...

Des dizaines de reportages et chroniques qui en disent long en peu de mots.



Abonnez-vous pour les 12 prochains numéros et économisez 50%

**2,95\$ x 12 = 35,40\$**

**Vous ne payez que 17,70\$**

**PME**

Le magazine PME  
360, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec)  
H2Y 1T9

Pour renseignements:  
(514) 842-1042

**50%**

J'économise 50%

Paiement ci-joint  Master Card  Visa  Facturez-moi

No de carte \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Titre/Profession \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Tél.: (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

## Mgr Grégoire s'en remet au pape quant à son avenir

« Le Saint-Père a en main les clés de mon avenir », a-t-il dit hier soir

JULIE BÉLIVEAU

C'est avec une parole de totale confiance dans le pape Jean-Paul II que Mgr Paul Grégoire a fait référence, hier soir, à son avenir : « Combien de temps cela durera-t-il encore ? Le Saint-Père le sait. Il a en main les clés de mon avenir. Ma façon de vivre cette étape, c'est d'accueillir avec sérénité le rythme des événements. »

Mgr Grégoire a tenu ces propos dans son homélie prononcée à l'occasion de la célébration solennelle, à la cathédrale de Montréal, de son 25e anniversaire d'accession à l'épiscopat. Il confirmait ainsi implicitement qu'il avait bel et bien offert au pape sa démission comme pasteur du diocèse de Montréal à l'occasion de son 75e anniversaire de naissance, comme le veut une règle relativement nouvelle dans l'Église.

Les 25 ans d'épiscopat de Mgr Grégoire, que l'on a voulu célébrer en même temps que son 75e anniversaire de naissance et que la clôture des fêtes du 150e anniversaire de fondation du diocèse de Montréal, ont donné lieu à une fête religieuse grandiose à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde. Le pro-nonce apostolique au Canada, Mgr Angelo Palmas, le cardinal Paul-Émile Léger, prédécesseur de Mgr Grégoire au siège archiepiscopal de Montréal, le cardinal Louis-Albert Vachon, primat de l'Église canadienne et archevêque de Québec, de même que d'une vingtaine d'autres évêques et archevêques, environ 500 prêtres et une foule de fidèles comme on en voit rarement à la cathédrale de Montréal ont participé à cette célébration eucharistique.

Mgr Palmas a lu devant l'assemblée une lettre signée de la main même du pape adressée à Mgr Grégoire. Dans ce message, Jean-Paul II fait un chaleureux éloge de l'archevêque de Montréal. « Quand nous considérons vos qualités d'intelligence et de cœur, dit-il, comment ne pas reconnaître la piété remarquable qui est la vôtre, allant au-delà de tout ce que vous accomplissez pour la gloire de Dieu et invitant les autres à la piété ? Et que dire de votre charité envers tous, particulièrement envers les plus démunis, à l'exemple du Christ qui a donné sa vie pour tous ? Nous louons encore votre prudence dans les décisions qui concernent le salut des âmes. »

Des discours d'hommages à Mgr Grégoire ont également été prononcés par le cardinal Léger, Mgr Jean-Claude Turcotte, vicaire général et coordonnateur général de la pastorale diocésaine, et le juge Victor Melançon, membre du Conseil de pastorale diocésaine. Le cardinal Léger a remis un émouvant présent à Mgr Grégoire : l'anneau épiscopal de Mgr Jean-Marie Lafontaine, l'évêque auxiliaire regretté décédé il y a quelques années. Mgr Turcotte a adressé ces mots à l'archevêque : « Pour votre attention bienveillante aux personnes, pour votre

souci de cohésion ecclésiale, pour votre appel à l'espérance, nous vous disons merci, monseigneur ».

Les paroles de Mgr Grégoire ont été, elles, comme un « Magnificat ». L'archevêque a en effet rendu grâce à Dieu de l'avoir aidé dans l'accomplissement de sa tâche. A un certain moment, il a confié à l'assistance comment, à la veille de sa nomination comme archevêque de Montréal, en 1968, un enfant se préparant à recevoir la confirmation l'a décidé à accepter cette lourde responsabilité. A sa question, le garçonnet a lancé : « L'Esprit-Saint, c'est celui qui nous pousse à dire « oui » quand le Seigneur nous demande quelque chose de difficile... »



Le cardinal Léger a remis un émouvant présent à Mgr Grégoire : l'anneau épiscopal du regretté Mgr Jean-Marie Lafontaine.

PHOTO ROBERT NADON, LA PRESSE

# Les services de téléconférence de Bell, une raison payante de passer ses grandes journées au téléphone.

« Dans le domaine de la gestion financière, conseillers, clients et courtiers doivent se consulter plusieurs fois par jour. Dans un tel contexte, l'utilisation de la téléconférence s'impose d'elle-même.

« Les téléconférences permettent une participation instantanée de tous les intervenants-clés. Les informations s'échangent rapidement, les décisions sont prises sur-le-champ et les discussions inutiles sont laissées de côté.

« En deux mots, les téléconférences signifient pour nous des rencontres réussies et productives, et beaucoup de temps gagné sur les déplacements de toutes sortes. »

Robert Lafond, Président, Consortium Dimension 4 Inc.

Pour obtenir plus de renseignements sur les services de téléconférence de Bell Canada, composez sans frais le 1 800 361-1423.

## Des maux de ventre...

Agence France-Presse  
BROOK PARK, Ohio

Une Américaine de l'Ohio, qui souffrait de maux de ventre, a appris qu'elle était enceinte une vingtaine d'heures seulement avant de mettre au monde une petite fille, a-t-on appris hier.

Barbara Kaulins, 41 ans, a déclaré qu'elle « n'arrivait pas encore à croire » à la naissance d'Amanda-Renée, un bébé de trois kilos, parce que les médecins lui avaient répété pendant des années qu'elle ne pouvait avoir d'enfant.

## Lancement de deux magazines scientifiques

Au cours d'une réception tenue hier à l'hôtel des Quatre-Saisons, M. Bernard Lévy, président de la compagnie Science et Technologie Mondex Inc, et M. Larkin Kerwin, président du Conseil, ont procédé au lancement de deux magazines d'information scientifique : *Dimensions SCIENCE & Technologie* (édition française) et *Science et Technology DIMENSIONS* (édition anglaise). L'éditeur Bernard Lévy est assisté de Jean-Marc Carpentier, pour l'édition française, et de David Winch, pour l'édition anglaise. Pour l'instant, le tirage de ces magazines est de 70 000 exemplaires en anglais et de 30 000 en français. Les deux magazines sont produits séparément, toutefois certains articles communs sont adaptés en fonction des sensibilités des publics auxquels ils s'adressent.

**L'efficacité passe par Bell<sup>SM</sup>**

**Bell**  
Membre du réseau national  
Telecom Canada



# SPÉCIAUX

«Anais Anais» de Cacharel.  
Une fragrance douce et parfumée.  
Parfum de toilette concentré, 15 mL. **65\$**  
Eau de toilette en vapo., 50 mL. **32\$**  
Voile de douceur parfumé, 200 mL. **32\$**

**CADEAU SPÉCIAL AVEC ACHAT**  
Avec tout achat «Anais Anais», recevez une crème  
parfumée pour le corps, 50 mL.

(Quantité: 175)

«L'Air du Temps» par Nina Ricci de Paris.  
Le parfum le plus romantique au monde. Flacon de  
parfum en cristal Lalique, 7,5 mL. **85\$**  
Eau de toilette en vapo., rechargeable, 60 g. **34\$**  
Huile de bain, 10 mL. **25\$**

**CADEAU SPÉCIAL AVEC ACHAT**  
Avec tout achat minimum de 21\$ de produits «L'Air du  
Temps», recevez un parfum 6 mL dans une élégante  
boîte dorée.

(Quantité: 2000)

«Rive Gauche» de Yves St-Laurent.  
La fragrance de grande distinction. Eau de toilette en  
atomiseur naturel, 75 mL. **30\$**  
Parfum, 7,5 mL. **35\$**. Poudre de bain, 120 g. **23\$**

**CADEAU SPÉCIAL AVEC ACHAT**  
Avec tout achat de produits de la collection «Rive  
Gauche», recevez un gel de bain 50 g.

(Quantité: 250)

Fragrances «Azzaro 9». Une mélange unique et exotique  
de parfums floraux. Coffret contenant eau de toilette  
en vapo., 50 mL et savon 100 g. **34,50**  
Eau de toilette, 100 mL. **42\$**

**CADEAU SPÉCIAL AVEC ACHAT**  
Avec tout achat de produits «Azzaro 9», recevez ce joli  
étui à bijoux.

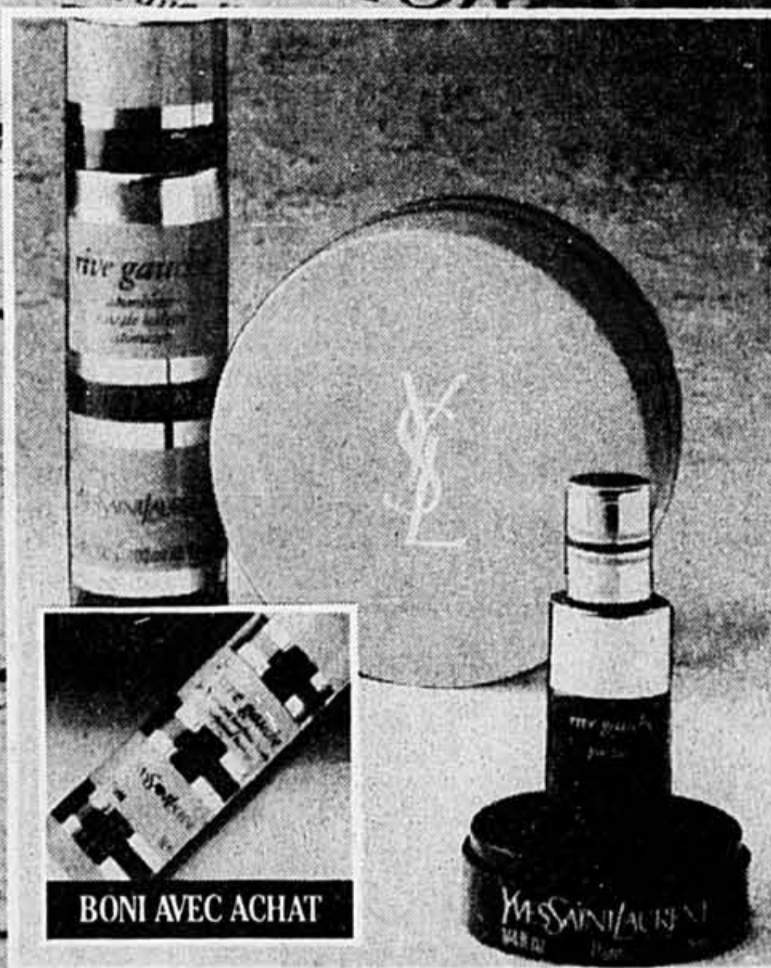
(Quantité: 200)

204. PRODUITS DE BEAUTE ET FRAGRANCES

## DES FRAGRANCES DOUCES ET FÉMININES POUR UN NOËL DIVINEMENT PARFUMÉ



**BONI AVEC ACHAT**



**BONI AVEC ACHAT**



**BONI AVEC ACHAT**

**POUR MIEUX VOUS SERVIR,  
NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE POUR NOËL.**

**À PARTIR DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE AU MARDI 23 DÉCEMBRE  
TOUS LES MAGASINS SERONT OUVERTS DE 9 h à 21 h, DU LUNDI  
AU SAMEDI.**



**VENEZ VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 8<sup>e</sup> ETAGE**

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540  
et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h, Jeudi et vendredi - 10h à 21h, Samedi - 9h à 17h  
Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h, Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h Samedi - 9h à 17h

# Simpson

# NIKON VOUS PROPOSE DES CADEAUX QUI NE POSENT AUCUN PROBLÈME



## SPÉCIAL NIKON RAVIVE LES SOUVENIRS DE NOËL

(A) Appareil photo 35 mm biprogrammé. Comporte mise au point automatique programmée avec commande manuelle prioritaire ainsi que chargement et avance automatiques. N° 2000.

NOTRE PRIX **39999**

Étui (Hors photo). NOTRE PRIX **4999**

(B) Appareil 35 mm reflex mono-objectif avec moteur intégré, 2 modes de mise au point automatique. N° 2020. Au centre-ville seulement ou sur commande spéciale.

NOTRE PRIX **49999**

(C) Nouvel objectif grand angle à mise au point automatique. 28mm, F2,8. S'emploie avec les modèles N2000 et N2020.

NOTRE PRIX **24999**

(D) Nouvel objectif zoom à mise au point automatique. Pour appareils N2000 et N2020. 35-105mm, F3,5-F4,5. Au centre-ville seulement ou sur commande spéciale.

NOTRE PRIX **45999**

(E) Flash pour appareils ci-dessus. N° SB-18.

NOTRE PRIX **9999**

(F) Appareil compact 35 mm «One Touch» de Nikon. Entièrement automatique.

NOTRE PRIX **22999**

Étui. (Hors photo) NOTRE PRIX **1999**

(G) Appareil «Tele-Touch» avec objectif 3 fonctions: grand angle, téléphoto et gros plan. Flash, mise au point, rebobinage et avance automatiques.

NOTRE PRIX **31999**

210, APPAREILS PHOTO



POUR MIEUX VOUS SERVIR,  
NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE POUR NOËL.

À PARTIR DE MERCREDI 10 DÉCEMBRE AU MARDI 23 DÉCEMBRE TOUS  
LES MAGASINS SERONT OUVERTS DE 9 h à 21 h, DU LUNDI AU SAMEDI.

## VOUS RAFFOLEREZ DE NOS SPÉCIAUX

VENEZ VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 8<sup>e</sup> ETAGE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous. Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540  
et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h  
Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h Samedi - 9h à 17h

# Simpson